



**ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE LA
GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES DANS LES PERIPHERIES DU PARC
NATIONAL DU W AU BENIN**

Rapport définitif

Octobre 2009

**Etude conduite par Aklamavo Michel
Benin Ecotourism Concern (Eco-Benin)
03 BP 1667 Cotonou, Tel: 21042268**

www.ecobenin.org

Résumé

Si les aires protégées tropicales ne participent pas de manière significative au développement local, elles risquent de disparaître. C'est pourquoi, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), à travers le Projet d'Eco Développement et de Gestion de l'Espace des Zones d'Influence des Parcs Nationaux (PEGEI) avait contribué à améliorer les moyens d'existence des communautés riveraines du Parc W au Bénin. Pour pérenniser les acquis de cette intervention, l'UICN entend promouvoir le Développement socio-économique des principales zones d'influence (Zones périphériques) du parc W par la responsabilisation des communautés locales à travers le projet PAGREN. Ce rapport présente l'étude de base du PAGREN.

L'objectif principal de la présente étude est de collecter et analyser les données de base nécessaire au suivi des effets du projet. Il s'agira spécifiquement de faire :

- L'état des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc du W ;
- L'état des lieux de la situation de la dégradation de la diversité biologique dans les zones périphériques du parc national du W du Bénin ;
- Le recueil des cadres (législatifs, politiques, règlementaires) et des outils de gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans les collectivités membres de l'ACRAP/WS ;
- La situation socioéconomique des communes (types de conflits et mécanismes de gestion, indicateurs de pauvreté, accès aux services socio de base, etc.)

L'étude s'est basée sur:

- une revue documentaire conséquente sur les différents domaines de résultat du projet ;
- les entretiens avec les organes des collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les ONG locales.
- Une analyse des données géo référencées existantes (données SIG, Cartes, bases de données, etc.) ;
- Une visite de terrain: cinq localités (villages et quartier de villes) et quartier de ville ont été parcourus à savoir: Papin Banikoara, Kandi, Alfakoara et Guéné.

En terme institutionnel on peut citer:

- Les structures publiques: au niveau du parc on a le CENAGREF et au niveau périphérie on a les communes, les CERPA et l'administration forestière.
- Les structures villageoises: il s'agit des AVIGREF, les comités de concertation mis en place par les CERPA et les Organisations villageoises de développement.
- Les projets périphériques: NSO, PADEAR-DANIDA, PEGEI, PADEB, Recherche et Coopération (Ricerca e Cooperazione : RC), etc.

On constate qu'il existe beaucoup d'acteurs sans coordination, une mauvaise représentativité des femmes, des jeunes et des autochtones dans les institutions villageoises, qu'il n'existe pas d'organe de régulation rendant obligatoire les décisions prises, que l'implication des communes est très récente.

Les dangers auxquels est confrontée la biodiversité sont les cultures itinérantes sur brûlis, la déforestation, le surpâturage, l'empoisonnement des cours d'eau, la pollution chimique.

Les activités socio-économiques dans le milieu sont: l'agriculture extensive, l'élevage extensif, la pêche, la chasse, le tourisme, l'égrenage du coton, la médecine locale, l'artisanat, le transport etc.

Il existe de nombreuses potentialités dans le milieu d'étude: deux cent milles têtes de bovins, des ressources halieutiques considérables, une forte production du coton, une forte potentialité d'irrigation, un millions d'hectares de forets etc.

Les conflits sont nombreux dans la zone périphérique et sont dus souvent à la gestion du patrimoine foncier notamment la réduction de l'aire de pâturage à la périphérie, le non respect des règles d'occupation dans la zone tampon, la corruption en sont les principales causes. L'impunité des délits explique la gravité et la fréquence de ces conflits.

Ces différents conflits se règlent soit à l'amiable, soit par médiation ou par plainte.

Pour prévenir les conflits, les ONG mènent des actions de médiation, de formation (transformation, environnement etc.) et de développement (écotourisme, infrastructure, micro crédits, etc.).

La gouvernance exige un code de bonne conduite basé sur les textes de lois et des règles prescriptives conçues comme des normes:

- Les textes : les textes existent et les normes aussi existent mais Il n'existe pas de procédures et processus de gestion des conflits connus de tous.
- Les organes d'arbitrage : des séances de concertation se tiennent et prennent des décisions qu'aucun organe de surveillance et de régulation ne suit l'application

Conclusions et recommandations

- Revisiter les principes d'interventions
- Mettre en place des organes de surveillance et de régulation des décisions prises
- Partir sur l'existant: Founougo, Mamassy-Peulh, zones éco touristiques
- Mettre en place des outils de gouvernance suivant le mode de gouvernance décentralisée en mettant l'accent sur la participation des communautés à la planification, à l'exécution et au suivi, la subsidiarité, le renforcement de la capacité des communes, le plan de gestion des terroirs par village, la clarification des rôles de chaque acteur registre foncier rural, la capacité mobilisation de fonds et la capacité micro projet ;
- Organiser des formations continues et mieux ciblées
- Faire de l'évaluation participative un mode privilégié de gestion et de suivi des impacts.
- Faire du crédit un levier de développement: lier à la formation, faire plus des fonds de garantie que de crédit direct.,
- Généraliser l'expérience en cours de la RC.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	6
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	8
III. ETAT DES LIEUX INSTITUTIONNELS, ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONES PERIPHERIQUES DU PARC DU W	10
3.1- Caractéristiques socio-économiques.....	10
3.1.1- Population de la périphérie du parc.	10
3.1.2- Sociologie : Ethnies et religions	10
3.1.3- Activités.....	11
3.1.3.1- Activités d’agriculture, d’élevage, de chasse et de pêche.....	11
3.1.3.1- Activités non agricoles	12
3.1.4- Equipements sociaux	13
3.1.4.1- Education	13
3.1.4.2- La santé	14
3.1.4.3- Le potentiel économique	14
3.1.4.4- Etat des lieux de la biodiversité	15
3.1.4.5- Les conflits.....	17
3.2- Etat des lieux institutionnel.....	21
3.2.1- Etat des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc du W	21
3.2.1.1- Structures Publiques	21
3.2.1.2- Les structures villageoises.....	24
3.2.1.3- Les projets périphériques	25
3.2.1.4- Les privés.....	26
3.3 - Les acteurs et les règles après le recueil des cadres (législatifs, politiques, règlementaires) et des outils de gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans les collectivités membres de l’ACRAP/WS ;.....	31
3.3.1- La gouvernance locale.....	31
3.3.1.1. Concept	31
3.3.1.2. Evaluations des activités de gouvernance locale.....	31
3.3.1.3. La gouvernance dans la gestion des ressources naturelles	32
3.3.1.4- La participation	35
IV. TABLEAU SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DE REFERENCE DU PROJET	40
V. RECOMMANDATIONS.....	45
5.1- Conservation des ressources naturelles du parc et de sa périphérie.	45

5.2- Mise en place des outils de gouvernance suivant le mode de gouvernance décentralisée	45
5.2.1- Révision de la logique d'intervention	45
5.2.2- La participation de tous dans les processus de prise de décision	46
5.2.4- Accès de tous à la justice	47
5.2.5- L'engagement sincère de la participation publique dans les prises de décisions	47
5.2.6- La cohérence compte tenu de la complexité du système	48
5.2.7- La subsidiarité pour prendre les décisions au niveau le plus approprié	48
5.2.8- La responsabilité aux fins d'obtenir les performances économiques, sociales et environnementales.	48
5.3- La lutte contre la pauvreté	49
5.3.1- Intégrer la gestion de la fertilité dans un programme efficace de sécurité alimentaire	50
5.3.1.1- Faire un programme de conservation des récoltes.....	50
5.3.1.2- Soutien prioritaire aux groupes désireux de s'investir dans le développement des tubercules	50
5.3.1.3- Faire de l'élevage un contributeur à la saine gestion des ressources naturelles en faisant utiliser au maximum les déchets produits par les ruminants et qui sont très efficace dans la gestion de la fertilité du sol.....	50
5.3.1.4- Autres actions communes.....	51
5.3.2- Revenus population et collectivités améliorés grâce valorisation ressources	51
5.3.3- Activités écotouristiques avec valorisation des sites culturelles.....	52
5.3.4- Développement des connaissances, restitution des leçons apprises et suivi évaluation :	52

ANNEXES

I. CONTEXTE

Les aires légalement protégées de la zone soudano sahéenne du nord Bénin sont actuellement face à un dilemme. Les options consistent soit à développer un processus permettant de lier la conservation aux biens et services au profit des populations locales ou laisser ces communautés dégrader les ressources sous l'effet conjugué des activités agricoles et pastorales non contrôlées. Si les aires protégées tropicales ne participent pas de manière significative au développement local, elles vont disparaître. L'aire protégée et sa périphérie doivent devenir génératrices de revenus et de ressources financières pour les populations riveraines afin d'assurer la pérennité. C'est le cas du Parc W qui constitue le principal rideau contre l'avancée de la désertification au Bénin. En effet, l'existence de deux affluents (le Mekrou et l'Alibori) faisant partie des plus grands du Bénin et localisés dans le parc sont assez importants pour modifier le régime du fleuve Niger. En conséquence, si le déboisement devait continuer au rythme observé avant la protection du parc, les sols deviendraient plus vulnérables à l'érosion et aboutirait à un comblement du réseau hydrographique qui alimente les arbres. Le processus de désertification ainsi enclenché connaîtra une accélération dont le résultat sera une énorme dégradation de la biodiversité. Ce parc est ceinturé au Bénin par les communes de Karimama, de Malanville, de Kandi, de Banikora et de Kerou. Ce parc fait face à de nombreuses menaces parce que localisées dans le département de l'Alibori à l'extrême Nord du Bénin qui:

- est la figure de proue du coton conventionnel : utilisation massive d'engrais et d'herbicide, défrichements incontrôlés, cultures dans le parc,
- est premier dans l'élevage des gros ruminants au Bénin : recherche de nourriture et d'eaux par tous les moyens,
- constitue la principale porte d'entrée des troupeaux transhumants du Niger, du Nigeria, du Burkina, et même du Mali,
- est tête de liste dans le domaine de la pêche continentale : pêches illicites

En conséquence, le parc subissait une forte pression entropique interne, périphérique et transfrontalière faite de cultures, de surpâturages, de braconnages massifs, d'habitations, de déboisements, d'occupation illégale (pour la culture et l'élevage) etc. Il s'en suit une dégradation significative de la biodiversité.

Aussi pour une meilleure gestion des ressources naturelles, le Centre National de Gestion des Réserves de la Faune (CENAGREF) a été créé en 1996. Celui-ci a pour mandat de conserver et de gérer les réserves naturelles au Bénin. La création de ce centre est une étape décisive vers l'instauration d'une gestion décentralisée des aires protégées. Il a reçu un appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), à travers le Projet d'Eco Développement et de Gestion de l'Espace des Zones d'Influence des Parcs Nationaux (PEGEI). le but de ce projet était de réduire les menaces d'origine anthropique qui pèsent sur la diversité biologique. Il a aussi contribué au cours de son exécution à améliorer les moyens d'existence des communautés riveraines des aires protégées du Bénin par le renforcement de la gestion participative dans les périphéries du parc W. Malgré sa courte durée (24 mois), il a aussi fait beaucoup de réalisations qui rentrent dans la dynamique de conservation durable engagée par CENAGREEF. En conséquence pour la pérennisation des actions de protection engagées, un nouveau projet a été conçu par l'UICN pour la poursuite des actions à cause de la fragilité des acquis et du besoin de renforcement des capacités institutionnelles des structures de gestion mises en place.

Sept concepts vont guider les activités du projet:

- i. La préparation des populations locales au passage d'une économie traditionnelle essentiellement pastorale et agricole à une économie monétaire de services post-industriels.
- ii. La substitution d'activités d'exploitation durable à celles d'activités anarchiques des ressources naturelles dont principalement le braconnage.
- iii. Le renforcement des capacités des Collectivités décentralisées en matière de ressources de gestion des ressources naturelles.
- iv. L'équipement des populations en matière d'infrastructures adéquates de gestion et d'exploitation des ressources en eau potable et pastorale
- v. L'appui institutionnel et le renforcement des capacités des communes pour la formulation des programmes et la gestion durable des ressources naturelles par les microréalisations
- vi. L'intégration des populations locales dans les processus de gestion des aires cynégétiques (par le biais des Avigref) et le biais du projet PDCI notamment.
- vii. L'amortissement des conséquences résultant des mesures d'expulsion du parc.

Ces sept concepts sont réunis dans l'objectif du projet qui vise une amélioration de la gouvernance des ressources naturelles en périphérie du parc W et dans la zone de Seri. Ce qui signifie le respect des principes de transparence suivants dans la gouvernance environnementaliste pour la pérennisation des acquis :

- La participation de tous dans les processus de prise de décision
- L'accès de tous à l'information : communication précise, efficace et accessible,
- L'accès de tous à la justice,
- L'engagement sincère de la participation publique dans les prises de décisions,
- La cohérence compte tenu de la complexité du système,
- La subsidiarité pour prendre les décisions au niveau le plus approprié,
- Le respect des droits humains étroitement associé à toute gouvernance dont celle environnementale,
- La responsabilité aux fins d'obtenir les performances économiques, sociales et environnementales. ,

L'UICN veillera à l'application de ces principes dans la mise en œuvre du projet et leur appropriation avant la fin du projet.

La présente étude a été décidée pour faire l'état des lieux de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.

L'objectif principal de la présente étude est de collecter et analyser les données de base nécessaire au suivi des effets du projet. Il s'agira spécifiquement de faire:

- L'état des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc du W ;
- l'état des lieux de la situation de la diversité biologique dans les zones périphériques du parc national du W du Bénin ;

- Le recueil des cadres (législatifs, politiques, règlementaires) et des outils de gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans les collectivités membres de l'ACRAP/WS ;
- La situation socioéconomique des communes (types de conflits et mécanismes de gestion, indicateurs de pauvreté, accès aux services socio de base, etc.) ;

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'étude s'est basée sur:

- une revue documentaire conséquente sur les différents domaines de résultat du projet ;
- les entretiens avec les organes des collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les ONG locales.
- l'analyse des données géo référencées existantes (données SIG, Cartes, bases de données, etc.) ;
- Exploitation de tout autre créneau à même de fournir les données et informations de références au projet.

Travail documentaire (quatre jours)

Le travail documentaire s'est fait à partir des éléments permettant de faire le point des états des lieux sur le terrain. Ces éléments sont :

- Les acteurs et les règles (les limites et les droits d'accès négociés)
- Les structures (les régimes de gestion),
- les formes d'organisation (associations d'utilisateurs de ressources naturelles),
- les mécanismes (par exemple le dialogue entre de multiples intervenants) et les institutions qui déterminent la façon dont les ressources naturelles sont gérés au niveau local
- Le programme de renforcement des capacités, son contenu et ses effets réels
- Le potentiel économique

Les acteurs et les règles

Ce volet s'est fait par le recueil des cadres législatifs, politiques et règlementaires et des outils de gouvernance existants. Leur analyse a permis par la suite d'apprécier le cadre procédural de construction des normes, la production de normes locales et le recours à des procédures de négociation collective. Le but est de vérifier que la gouvernance est inscrite durablement dans les règles juridiques, les normes techniques, les décisions budgétaires, la création d'institutions etc.

Les structures

Pour connaître les structures existantes, l'état des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc W a été fait. Cela a permis de vérifier qu'il n'existe pas des structures de gouvernance chargée de la surveillance, de la régulation, de conseil et d'arbitrage judiciaire.

Les renseignements collectés ont permis de faire par la suite l'analyse sur les régimes de gestion, les relations avec les communautés, l'existence de procédures de concertation et de négociation entre acteurs etc. Les points de vue ont été confrontés aux renseignements puisés dans les documents.

La participation des programmes extérieurs au projet comme l'intensification de l'agriculture a été appréciée pour voir si les actions qui se mènent font du programme un milieu fermé et si toutes les opportunités sur les mesures de sécurité alimentaires, de micro finance et autres programmes de lutte contre la pauvreté sont prises en compte parmi les structures.

Les formes d'organisation

Les différentes formes d'organisation de la gestion des ressources naturelles ont été analysées à travers la documentation et la confrontation des discussions avec les différents acteurs. Il a été question de voir les modes d'organisations des associations d'utilisateurs des ressources naturelles, les équipes de patrouille, les associations chargées de rendre fonctionnels les sites d'écotourisme ou les associations d'utilisateurs d'eau, etc.

Travaux de terrain (dix jours)

La mission a pris en compte les communes de Kandi, Banikoara, Malanville. En tout, six localités ont été parcourues pendant 8 jours et 2 jours ont été consacrés aux institutions intervenant à la périphérie du Parc W. Il s'agit de la ville de Kandi, la ville de Banikoara, le village de Papum, le village d'Alfakoara, le village de Boifo, le village de Guéné. La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe du rapport. La mise en œuvre des outils de gouvernance a été appréciée au cours des séances de travail dans quatre villages et au cours des discussions avec les acteurs. Les contraintes à l'application des textes ont fait l'objet de débats (capacité des communautés à négocier, les limites et les droits d'accès négociés etc.).

Analyse des données et état des lieux (Cinq jours)

L'analyse a été faite à partir des fondamentaux de la gouvernance après une discussion avec les organismes et les structures villageoises. Ces fondamentaux ont permis de proposer des actions concernant la participation, la prévention des conflits, la création de richesse (et la lutte contre la pauvreté), l'égalité des chances (par le renforcement des capacités et l'existence d'organe d'arbitrage).

III. ETAT DES LIEUX INSTITUTIONNELS, ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONES PERIPHERIQUES DU PARC DU W

3.1- Caractéristiques socio-économiques

3.1.1- Population de la périphérie du parc.

Les communautés riveraines du Parc W et de la Zone cynégétique de la Djona sont estimées après le recensement de 1997, effectué par la DPSE du CARDER Borgou, à 109 116 habitants (PAG/W). Les communes concernées dans le cadre de cette étude sont : Banikoara, Kandi, Karimama, Malanville et Kérou qui prend en compte la zone de Siri. Ces communautés sont essentiellement rurales à 95%.

L'importance des communautés à l'intérieur des installations rurales, varie d'un groupe ethnique à l'autre. Les Peuls sont dans des campements, les Gandos dans des fermes et les Batonnous dans les villages. Les campements Peuls abritent en moyenne 50 habitants par campement, les fermes Gando 50 à 300 habitants par ferme et les villages des agriculteurs Batonnou environ 1000 habitants par village. (PAG/W)

3.1.2- Sociologie : Ethnies et religions

La religion la plus répandue dans cette zone est l'Islam.

La structuration spatiale actuelle du complexe W Bénin en périphérie proche et éloignée, correspond à la répartition des populations qui y vivent. Par son statut de zone d'accueil, la périphérie de la composante Béninoise, présente un mélange de groupes ethniques venus d'ailleurs qui se superposent aux autochtones. C'est ainsi que dans le nord du pays, zone de contact avec la République du Niger, on constate une forte concentration des Haoussa le long du fleuve et des Peuhls installés dans les campements à la limite du Parc W. En descendant un peu vers le sud du pays, on rencontre trois aires caractérisées par une certaine homogénéité ethnique avec toutefois une présence constante des Peuhls. Il s'agit de l'aire des Dendi de Kompa, jusqu'à Guéné qui correspond à l'ancien royaume Dendi avec quelques installations Gourmantchées, de l'aire Mokollé qui s'étend de Bangou à Kandi. A partir de cette dernière on aborde la marche sud-ouest de l'aire Batonou du grand Borgou qui de Kandi se développe vers l'ouest jusqu'à la zone de Goumori.

Dans l'aire de Borgou, aux côtés des Batonou et des Peuhls, on trouve aussi l'ethnie Gando qui historiquement était le groupe esclave soumis aux royaumes des princes Wassangari de Nikki. Les Gando sont installés dans des structures territoriales très similaires aux campements peuls, conduisant une vie encore éloignée du reste des groupes sociaux de la zone. Ainsi, bien qu'essentiellement dominée par les groupes Dendi (une fraction du groupe Zerma), mokolé et Batonnu l'homogénéité ethnique de la périphérie béninoise diminue avec la présence massive des éleveurs Peuls qui se sédentarisent et des immigrants travailleurs gourmantché et djerma venant du Burkina et du Niger. Transhumants au départ, cette communauté des éleveurs exercent maintenant une forte pression sur les ressources agropastorales des terroirs des villages d'accueil contigus au Parc W.

Toutefois, en dépit de ce mélange, les différentes zones de la périphérie se caractérisent encore par la prévalence de certaines ethnies les Dendi et apparentés dans les zones de Karimama et de Malanville; les Bariba dominant à Banikoara et à Kandi. Quant aux Peulh qui forment une communauté assez dispersée, on les retrouve surtout à Karimama, à Malanville, à Kandi et Banikoara.

3.1.3- Activités

3.1.3.1- Activités d'agriculture, d'élevage, de chasse et de pêche

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques des communautés riveraines du Parc. En dehors de la culture de coton, très peu d'intrants sont utilisés pour les autres cultures et la productivité est très faible.

➤ *L'agriculture*

Entre 65 et 75% des chefs de ménage sont agriculteurs. Les principales cultures sont le sorgho, le mil, le maïs, le manioc et l'igname. Les cultures de rente sont le coton et l'arachide. Les agriculteurs pratiquent une multitude de systèmes de cultures à base de sorgho et de coton.

Les surfaces emblavées en coton ont augmenté de façon spectaculaire ces dernières années. Dans la zone riveraine du parc, en l'espace de 20 ans, les superficies de cotonnier ont été multipliées par 10 ou 15 suivant les zones. (PAG/W)

Les rendements de coton n'ont par contre pas enregistré des performances semblables. Pour assurer de bons rendements et limiter l'usage des engrais, les agriculteurs entament de nouveaux défrichements essentiellement dans les domaines classés. En conséquence, Le développement fulgurant de coton se fait surtout au détriment des forêts classées et aires protégées. Ce qui est une menace pour les ressources naturelles (parc et forêts classées.). Le coton étant une culture très consommatrice d'insecticide, sa culture massive aggrave cette menace pour l'environnement ainsi que la mauvaise application des pesticides.

Malgré cette croissance rapide de la culture de coton, dans les zones riveraines, il faut souligner qu'en dehors de Banikoara et de Kandi, les superficies emblavées réellement dans les localités riveraines du parc sont faibles et ne représentent pas un volume important au sein de la production régionale. Les extensions de superficies deviennent problématiques dans ces zones.

➤ *L'élevage*

Entre 15 et 25% des populations sont éleveurs.

- l'élevage sédentaire
 - La culture attelée

Les producteurs disposent de bœufs de trait qui font l'objet de bons soins. Ces bœufs alimentent les populations en viande.

- Les troupeaux sédentaires

Une partie des troupeaux des éleveurs est sédentaire même quand le gros du troupeau va en transhumance. Cela permet aux éleveurs locaux de nourrir leur famille grâce la production de lait. Les rendements en lait sont parmi les plus faibles du monde : 1,5 l de lait/vache contre une potentialité de 40 l dans les pays développés.

- L'élevage nomade

La plus grande partie des troupeaux de la zone périphérique du parc est issue de la transhumance. Cet élevage extensif profite peu des potentialités que constitue l'abondance des graines de coton comme nourriture du bétail. Les huileries du Bénin produisent aussi des tourteaux que ne consomme pas l'élevage.

➤ *La chasse traditionnelle*

La chasse traditionnelle et/ou communautaire est régie par la loi 87-014 du 11 septembre 1987 portant sur la protection de la nature et l'exercice de la chasse en République du Bénin et son décret d'application. Un arrêté est pris annuellement par le Ministre en charge de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour fixer la période et les modalités de la chasse traditionnelle sur le territoire national.

Contrairement à la chasse sportive, il n'existe aucune statistique sur cette activité qui est d'une grande ampleur dans la partie septentrionale du pays. Cette activité essentiellement pratiquée par les hommes joue un rôle culturel d'importance pour les populations concernées.

➤ *La Pêche*

La pêche est une activité secondaire dans les périphéries du parc W. Elle est admise et concédée comme droits d'usage aux populations riveraines dans les zones cynégétiques ou dans les zones tampon.

Telles que pratiquées maintenant dans les vallées, les saisons de pêche sont déterminées par le mouvement des eaux du fleuve responsables des déplacements des poissons d'une zone à une autre. Sur la base de ces éléments, les pêcheurs distinguent trois zones de pêche : le lit mineur du fleuve - domaine des professionnels-, le lit des affluents permanents et le lit majeur. Dans la périphérie béninoise, les principales zones de pêche sont Monsey-Pékinga, les confluences de l'Alibori et de la Sota.

C'est dans la zone de Karimama que la pêche constitue encore une activité importante. Toutefois, les modifications du régime du fleuve et la forte immigration dont fait l'objet la zone ont concouru à une réduction de la production de la pêche et conduit de nombreux pêcheurs à devenir des agriculteurs. Ce qui a pour effet d'accentuer la pression foncière.

La pêche illégale dans le W concerne la portion du cours des eaux de la Mékrou qui sert de frontière avec le Niger. Au Niger, la pêche sur la Mékrou est légale. Ce qui crée d'énormes problèmes du côté Béninois. En effet, il y a peu de chance de remise en cause des avantages accordés aux populations locales dans le cadre de l'application de la politique nigérienne de gestion participative des ressources naturelles. Il faudra donc envisager comment profiter du côté béninois de l'exploitation de cette ressource piscicole commune aux deux pays.

Quant à la pêche illégale sur les cours d'eau à l'intérieur des parcs, peu d'informations sont disponibles. Toutefois, il est de notoriété que la pêche clandestine dans les eaux des parcs nationaux est l'activité économique des pêcheurs nigériens et nigériens spécialisés dans l'exploitation des eaux continentales.

3.1.3.1- Activités non agricoles

➤ Le transport

Zone de production de coton par excellence, la zone périphérique au Parc reçoit les camions chargés d'approvisionner les producteurs en intrant, les usines en coton et les produits finis à Cotonou. Ces activités drainent une masse importante de chauffeurs, d'apprentis, de mécaniciens etc qui ont un impact important au niveau des vendeuses de produits cuisinés.

➤ L'égrenage de coton

Les usines d'égrenage de coton de Banikoara et de Kandi,

Il faut faire du coton une opportunité de protection et non une menace comme c'est le cas.

➤ les importants marchés régionaux.

Banikoara, Kandi, Angaradébou et Malanville sont des marchés régionaux très fréquentés. A cela, il ajoute les magasins de l'ACOODER qui sont des sources d'activités économiques importantes.

➤ Le tourisme

L'activité économique encouragée par les intervenants sur la conservation est essentiellement basée sur le tourisme. Aucun aspect n'est négligé. La plupart des actions impliquent peu la population. Heureusement depuis deux ans, l'écotourisme solidaire est entrain de voir le jour. Il s'agit de loger les touristes chez l'habitant. Ce dernier reçoit l'appui des promoteurs pour les infrastructures d'hébergement. Parfois, le village aussi est doté d'infrastructures d'assainissement.

Suivant les résultats de 2007, les taxes diverses sur la chasse sportive sont de 120 millions. Les emplois octroyés ont atteint une valeur de 40 millions (contrats avec AVIGREF, salaires des gardes faunes, les emplois dans les campements, les recettes du site d'Alfakoara). Les recettes de Cenagref se chiffrent à 180 millions et celles du secteur privé du tourisme à deux milliards (nuitées à l'hôtel, repas, location de véhicule.).

En période de croisière le chiffre de recettes prévu pour les villageois par le document d'évaluation à mi parcours du programme W Ecopas- Rapport provisoire du 31/12/2003 est de 75 millions FCFA. Soit 100 tonnes de viande bien conditionnée (prélèvement de 100kg/km² de viande bien conditionnées : à 750/kg).

3.1.4- Equipements sociaux

3.1.4.1- Education

➤ Education académique

Les infrastructures d'éducation sont des établissements publics construits avec une forte participation des communautés locales. Les sondages ont montré qu'elles sont plus nombreuses dans la commune de Banikoara où les organisations de producteurs sont riches et volontaristes pour le développement de leur localité.

Les écoles sont toutefois peu nombreuses et très éloignées de certaines agglomérations et souvent dans un état de délabrement avancé.

Ailleurs, les établissements scolaires n'assurent pas des cycles complets, obligeant les élèves à changer d'école. Cette situation entraîne une baisse de fréquentation notamment chez les filles.

Les filles représentent 30% (PAG/W) des élèves du primaire et elles sont encore moins nombreuses dans l'enseignement secondaire.

Les enseignants sont trop peu nombreux, limitant ainsi les possibilités réelles d'amélioration de la scolarisation des enfants.

➤ Alphabétisation

L'alphabétisation en langues locales est relativement développée. La politique nationale vise ainsi à améliorer la capacité de lire, d'écrire et de calculer dans leur langue et par conséquent

celle de gérer de façon autonome des organisations paysannes. Toutefois, la post alphabétisation est quelque peu négligée dans la mesure où les différentes formations ne finissent pas par des documents que les personnes alphabétisées peuvent consulter. La gestion des structures ne profite pas des résultats de cette alphabétisation, les productions agricoles non plus. Rien n'est fait en direction de l'élevage.

3.1.4.2- La santé

Il convient de signaler que comme partout au Bénin, la population a le plus souvent recours à la médecine locale malheureusement peu soutenue par les structures officielles. Le système de santé national officiel est structuré de la façon suivante : un Centre Hospitalier Départemental (CHD) par département, un centre de santé (CS) par commune, un centre communal de santé (CCS) par commune et une unité villageoise de santé (UVS) par village. Contrairement aux CS et CCS dont le personnel soignant est recruté par l'état, l'UVS est une structure installée à l'initiative des villageois avec un personnel qui est constitué de deux villageois (un homme et une femme) qui reçoivent une formation élémentaire pour les soins primaires.

3.1.4.3- Le potentiel économique

Les populations de l'Atakora vivent à 70% en dessous du seuil de pauvreté ainsi que 50% de celles du Borgou. Les zones à forte production de coton comptent 1,5 fois plus de pauvres que celles à faible production.

Le potentiel économique de la zone est pourtant énorme à cause de :

- Un million d'hectares de forêts

Les ressources naturelles en périphérie sont mal ou très peu exploitées. Il y a des pays qui vivent surtout de leurs ressources en bois et qui sont classés parmi les pays développés. Dans la périphérie, un million d'hectares ne procurent pas des revenus visibles ni aux populations ni aux autorités.

- Du nombre de tête d'animaux

Plus de 200 000 têtes de bovins sont dans la zone. Des études ont montré que les producteurs de coton consacrent 17% de leurs revenus à l'achat de bétail. Ce bétail, censé contribuer à améliorer la fertilité du sol est plutôt une menace pour les ressources naturelles faute d'exploitation rationnelle. Les excréments sont dispersés à cause de la transhumance.

- Ressources halieutiques abondantes

La périphérie du Parc W est réputée dans la sous région comme une zone par excellence de pêche continentale. Comme les autres ressources naturelles, les impacts sont peu visibles au niveau du développement de la sous région.

- Forte production de coton

Seules les activités du parc et du tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la périphérie du parc. Pour les autres richesses, aucun programme d'amélioration des productivités n'existe. Le coton illustre bien ce concept.

- les graines de coton ne nourrissent pas les animaux

L'égrenage du coton par exemple produit des graines de coton exportées pour nourrir les bétails d'autres pays. Alors que les bétails du parc continuent de rechercher l'alimentation dans les zones protégées et les zones marginales. Ceci est dû à l'absence d'une politique de stabilisation de l'élevage. Toutes les activités d'élevage sont basées sur les couloirs de passage qui parfois ne conduisent pas à un meilleur abreuvement ou alimentation. Les

couloirs qui devaient aboutir à des zones de pâturage débouchent sur des champs des anciennes zones de pâturages. Ce qui génère des conflits parfois sanglants. Les propriétaires des bêtes affamées n'ayant plus rien d'autres que leurs bêtes sèment le trouble en faisant brouter toute végétation qui est sur le chemin.

- les possibilités de transformation du coton sont ignorées.

Le coton peut produire beaucoup de produits commercialisables :

Linters :

Brut : matelas

Cellulose pure : fibre de viscose, vernis etc.

Fibre de cellulose : papier, feutre etc.

Graines de coton

Raffinage : huile raffinée, margarine, mayonnaise etc.

Sous-produits raffinage : savon, produits pharmaceutiques, cosmétiques, insecticide, imprégnation

Tourteaux : alimentation bétail, engrais organique etc.

Coques : combustibles, briquettes de chauffage, alimentation de bétail, engrais organique, emballage

La stratégie des autorités est de produire des produits finis de coton. Le fait est que c'est souvent l'Etat qui prend l'initiative de ces industries. Les résultats sont souvent catastrophiques : ce sont les usines de deuxième main qui sont vendues et les technologies choisies sont souvent inappropriées. Ce sont les résultats de l'absence d'association des privés aux politiques d'investissement. Dans le milieu, il y a les cotonniers, les transporteurs, les vendeurs d'intrants, les opérateurs GSM qui ne sont pas du tout associés aux activités de protection ou d'enrichissement de la zone. Or la production des produits intermédiaires peut être salutaire pour le Bénin et la sous région. C'est le cas des filatures dont le Nigéria est très demandeur des produits.

Cette zone peut servir de zone de relais pour alimenter le Burkina en énergie. En effet, le Bénin et le Burkina produisent plus d'un million de tonnes de coton. Construire des gazoducs de Cotonou à Kandi et Kérou pourra permettre de réduire considérablement les coûts d'énergie et de rendre le coton des deux pays plus compétitifs. Les populations aussi pourront profiter d'une énergie moins chère.

- Forte capacité d'irrigation

La zone périphérique du parc contient des centaines de milliers d'hectares irrigables. Ces ressources sont peu exploitées. Seul l'état recherche péniblement des financements pour faire l'irrigation de centaines d'hectares par an. Alors que faire appel à des privés pour l'irrigation de la culture du coton permettra d'irriguer des milliers d'hectares rapidement.

3.1.4.4- Etat des lieux de la biodiversité

Dans la périphérie, l'objectif de la protection de la biodiversité se définit comme la protection des espèces animales et végétales (surtout celles qui sont menacées), la protection des écosystèmes et la réduction des risques qui pèsent sur certaines espèces animale, halieutique et végétale ainsi que la promotion de la durabilité dans l'exploitation des ressources naturelle. Toutes les actions menées dans un passé récent sont centrées sur la gestion du parc W. Ce qui

fait que les actions périphériques de dégradations qui menacent l'avenir du parc ne sont pas prises en compte. En conséquence, les connaissances scientifiques et technologiques pour procurer des revenus alternatives aux sinistrés du parc sont insuffisamment utilisées et peu partagées. Il y a aussi le non respect des codes de bonne conduite avec comme conséquence des menaces pour la biodiversité. De fait, les plus grands dangers viennent de la culture sur brûlis, de la déforestation et de leurs corollaires.

➤ *Culture sur brûlis*

La méthode de culture ancestrale se poursuit malgré les multiples interventions sur la productivité. La tendance n'a jamais pu être inversée. Les espèces animales et végétales sont ainsi détruites sans discernement par le feu. La destruction des éléments organiques sont les plus dommageables à la biodiversité et à la fertilité du sol.

➤ *l'érosion due aux cultures itinérantes sur brûlis.*

La pratique de la culture sur brûlis a été longtemps combattue sans succès. Comme conséquence, on observe de vastes endroits stériles à cause de ce système très nocif pour la structure des sols. Ces zones de stérilités amènent les paysans à vouloir envahir le parc à tout prix après avoir rendu de vastes étendus incultes.

➤ *Déforestation :*

Les extensions incontrôlées de superficies nécessitent le défrichage de nouveaux champs chaque année. Ce qui est synonyme de déforestation. Les quarante arbres par hectare de défrichage sont difficilement respectés. Du fait de la culture attelée, les producteurs dessouchent sans respecter la quarantaine d'arbres à l'hectare tel que prévu par la législation forestière, ce qui entraîne la destruction de la pédo faune. Les essences arbustives sont aussi détruites. En effet, lors des défrichements, les producteurs abattent presque tous les arbres se trouvant sur leurs parcelles. Seules les espèces comme *Vitellaria paradoxa* (karité), *Bombax costatum*, *sterculiasetigeralannea acida* sont épargnés à cause de leurs utilités nutritionnelles et économique connue. Heureusement que certains producteurs n'abattent pas tous les arbres.

Les causes connues de ces déforestations sont dues à la pression foncière résultant de la limitation de l'accès au parc. La terre appartenant aux premiers occupants, même les herbicides sont utilisés pour être le premier à occuper le sol. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les pressions exercé sur le parc.

➤ *La dégradation des sols par une production extensive : Pour la fertilité du sol, il faut des engrais organiques et des engrais minéraux :*

a) Faible utilisation de l'engrais organique

La zone périphérique au parc W ne devait pas être une zone dont la fertilité se dégrade. En effet, il existe un nombre considérable des bovins, sources potentielles de fumier. Malheureusement les nombreux conflits brisent la complémentarité qui devait exister entre les agriculteurs et les éleveurs. Il s'ensuit une très faible utilisation de l'engrais organique pourtant disponible à portée des sols.

b) Faible utilisation de l'engrais minéral

L'Afrique utilise huit fois moins d'engrais minéral que la Chine. Seules les cultures de rente bénéficient des soins intensifs. Dans le Parc W, c'est le coton. Il faut signaler que le coton aussi sert de prétexte pour recevoir des engrais dont la totalité n'est pas versée sur le coton. Il s'en suit une dégradation du sol par pertes d'éléments nutritifs. La stérilité provient aussi de l'usage excessif d'intrants à certains endroits. Il s'ensuit une extension des superficies réduisant les parcours pastoraux qui vont dans les parcs et les zones tampons.

c) Précarité des jachères :

A cause de la pression croissante sur les terres, les terres laissées en jachères se réduisent d'une année à l'autre. Le résultat est l'épuisement rapide des sols et l'apparition des cuirasses latéritiques.

➤ *Surpâturage :*

L'élevage n'est pas intensif. Les transhumants sont les plus nombreux. Les terres n'étant pas extensibles, le nombre de têtes s'accroît et rend insuffisant les disponibilités en pâturage. Les éleveurs procèdent à des élagages d'espèces protégés.

➤ *Pollution des sols et des points d'eau*

Les activités touristiques ont aussi des impacts négatifs non propices à la biodiversité : les bouteilles et bidons cassés, (alcool, pétrole, essence, gasoil), les piles, les toiles cirées etc.

➤ *Etat des connaissances des producteurs dans les domaines de la valorisation des produits forestiers non ligneux et de l'agroforesterie.*

Au Bénin, il n'existe pas de données spécifiques à la zone du parc en matière d'exploitation forestière. Dans le domaine de l'exploitation des produits forestiers non ligneux, la récolte du miel sauvage est pratiquée clandestinement dans le parc par les hommes de la périphérie. La technique d'exploitation à l'aide de torches enflammées pour enfumer les ruches ou par abattage des arbres est peu durable et dangereuse pour l'environnement (feux incontrôlés).

Les femmes collectent également dans les zones périphériques des aires protégées des fruits de néré et de karité, des plantes médicinales et du bois de feu. Elles explorent alors les zones défrichées par les cultivateurs ou parcourues par les pasteurs.

3.1.4.5- Les conflits

➤ **Types de conflits**

Il existe plusieurs types de conflits :

▪ *Conflits dans le parc*

Autorités forestières, paysans, chasseurs et éleveurs, chacun de son côté, a activé des dynamiques concurrentielles pour le contrôle des ressources naturelles accélérant ainsi la dégradation des écosystèmes de certaines parties du Parc W. Les perceptions du statut des ressources communes sont souvent contradictoires entre les autorités et les populations.

Pour les populations l'exploitation gratuite et sans contraintes de limitation est légitime. Ce qui fait une faible monétarisation de l'économie de la région. Par exemple, les tentatives de faire payer l'eau des barrages ont échoué.

Pour l'autorité, leurs principales missions sont basées sur la légalité. Elles entendent faire respecter les missions pour lesquelles elles sont présentes sur le terrain. Cette contradiction est la principale source de conflits entre les forestiers et les différents agents économiques des villages riverains du parc W.

Ces conflits sont aussi exacerbés par les divergences de stratégies des structures intervenant au nom de l'autorité. Plusieurs intervenants mènent des actions à effets parfois contraires sans aucune coordination.

La multiplication des points d'eau, les soins de santé attirent et favorisent beaucoup de troupeaux qui n'étaient pas dans le parc, permettant ainsi une multiplication du cheptel sans

une augmentation des disponibilités en alimentation. Les terres en périphéries sont de plus en plus occupées par les champs y compris des zones destinées au pâturage. Les tensions qui en résultent entraînent un nombre important de troupeaux à la recherche de la nourriture ou de l'eau. Ce sont là des menaces pour la gestion du parc.

Ces pénétrations entraînent des conflits d'attribution et de corruption :

- Les éleveurs accusent ouvertement les forestiers de rançonnement par des actes d'extorsion de fonds sans quittance et des dénonciations publiques se manifestent de plus en plus ;
- Les pisteurs font des saisies non autorisées et ne sont pas sanctionnés ;
- Des membres des AVIGREF sont aussi complices des actes d'extorsion de fonds et ne sont pas sanctionnés.

Tous ces problèmes ont été posés pendant l'atelier de 1 Mai 2009.

L'infiltration irrégulière des éleveurs des pays limitrophes crée les conflits les plus sanglants. Ces derniers détenant souvent des armes à feu pénètrent par la zone tampon pour séjourner temporairement avant de progresser pour s'installer toute la saison des pluies dans le noyau central du parc. Ils s'installent dans les zones difficiles d'accès aux éléments de la surveillance. Ils n'entament aucune formalité auprès des autorités officielles ou coutumières. Il s'ensuit une situation d'insécurité permanente et des pressions extrêmes sur les ressources du Parc et sa zone tampon.

▪ *Conflits en zone tampon*

C'est en Juin 2005 qu'un forum avait été consacré à l'exploitation contrôlée de la zone tampon, frontalière au parc W à des fins économiques et médicinales en fonction des pressions exercées sur le parc suite à l'explosion démographique et à l'expansion récurrente des activités économiques agricoles et d'élevage comme Zone Tampon exploitable. Des sous zones ont été déterminées suivant les vocations agricoles, pastorales, apicole, halieutiques etc.

On constate un non respect des modalités de la zone tampon par les agriculteurs qui souvent dépassent les limites fixées de la série réservée aux cultures. Ils installent des champs dans la série pastorale. Ce qui les met en conflit avec les éleveurs. Même les couloirs de passage font l'objet de pratiques culturelles sans qu'aucune autorité n'intervienne.

Faute de zone de pâturages, les éleveurs laissent leurs animaux en divagation surtout la nuit (selon les agriculteurs) alors qu'ils sont sensés retourner au village pendant la nuit. Les agriculteurs prennent prétexte pour aussi passer les nuits dans les zones tampon au détriment des modalités d'exploitation de la zone tampon.

Les conflits perdurent et aucune autorité n'intervient pour endiguer le phénomène.

Ce non respect est lié suivant l'opinion globale à la non délimitation claire du parc et de la zone dévolue à chaque type d'activité.

Dans la zone tampon, les apiculteurs ainsi que les collecteurs des plantes médicinales refusent de payer les droits d'exploitation. Aussi, l'accès au parc leur est temporairement interdit.

▪ *Conflits en périphérie*

Les problèmes fonciers et les conflits sont dus à l'absence de règles négociées reconnues et acceptées par tous en matière de gestion des ressources naturelles et de règlement de conflit. Il

s'en suit une compétition intra et intercommunautaire pour l'exploitation du végétal de la faune de la terre et de l'eau.

Les conflits au sein des populations dominant dans la périphérie et ont pour origine commune la gestion du foncier rendue plus critique depuis la limitation des terres agricoles et pastorales exploitables par les communautés. Depuis les mesures de protection du parc, la course pour l'exploitation maximale des terres pour être propriétaire a permis d'augmenter les superficies cultivées sans augmenter les rendements.

Les conflits les plus importants, depuis la consolidation des mesures de protection autour des ressources du Parc W, sont liés aux pratiques d'exploitation des ressources naturelles foncières à l'intérieur des terroirs périphériques. La légitimité est liée au droit du premier occupant. En effet, les politiques de restriction de parcours des bétails et la limitation des fronts agricoles, ont entraîné une perte de légitimité foncière pour certains groupes autochtones et correspond à une période d'augmentation de la pression démographique sur des portions de plus en plus réduites d'espace disponibles. Dans cette ambiance de raréfaction des ressources naturelles, les autochtones ont de plus en plus tendance à revendiquer les anciennes jachères occupées par les allogènes. Cette situation est la caractéristique de la plupart des terroirs villageois contigus à la Zone Tampon. Cette récupération des terres prêtes et la concurrence pour le contrôle de nouvelles terres s'effectuent souvent dans un contexte de tension.

Cette pratique a tendance à réduire de façon drastique les aires de pâturage et les parcours de bétail des *Bassoudouba* (éleveurs transhumants) et *Foulafè* (éleveurs sédentaires). De leur côté, pour limiter ces contraintes, les deux catégories d'éleveurs utilisent le système « d'encercllement ». Des espaces de pacage sont installés, dans les environs des champs pour permettre ensuite aux bœufs de faire des incursions nocturnes dans les champs. La pression et les dégâts causés par ces animaux finissent alors par contraindre le cultivateur soit à renoncer à son champ qui devient alors une zone de pâture, soit à entrer dans une logique d'affrontement souvent dramatique. Comme on le voit, le conflit éleveurs/agriculteurs, évolue vers des formes plus violentes et dramatiques, notamment dans les terroirs d'accueil des transhumants au Bénin.

➤ **Fréquence et résolution des conflits.**

▪ Fréquence

Les conflits sont nombreux et très fréquents. Le nombre est évalué à 10 conflits par arrondissement par mois surtout pendant les périodes de cultures. La cause de la fréquence des conflits est l'impunité des délinquants. D'après les populations, les délinquants sont ceux qui ont les moyens de payer le silence de ceux qui sont chargés de réprimer les délits. Le constat général est que la plupart des plaintes sont sans suite.

▪ Actions de résolution des conflits

- *Résolution à l'amiable entre villageois :*

Beaucoup de conflits se règlent heureusement à l'amiable. Dans certaines zones c'est la règle. Le responsable des éleveurs intervient rapidement avec les autorités du village pour régler les conflits à l'amiable. Ce mode de résolution aboutit parfois à des plaintes à la gendarmerie, mais ne sont jamais sanglants. Ces règlements sont possibles quand les zones sont loin des frontières exposées aux invasions transfrontalières. Mais quand les zones sont proches de la frontière, les conflits sont plus nombreux et plus sanglants. Il y a parfois des morts.

- *Par médiation*

Les médiateurs les plus connus sont :

a) Comité communal de résolution des conflits

Il existe au niveau des mairies un comité de résolution des conflits. Ce comité est chargé de recevoir les plaintes ou de s'auto saisir des problèmes conflictuels qui sont portés à leur connaissance. Dans ces comités, il a des responsables des CERPA et autres structures.

b) Comités villageois de résolution des conflits entre agriculteur et éleveurs

Il existe des comités villageois de résolution des conflits. Leur degré d'efficacité dépend de l'éloignement de la frontière et de la fermeté des dirigeants. Les populations pensent que l'inefficacité est fonction du niveau de corruption.

c) Les ONG

La médiation est un mode de résolution de conflits dans lequel se sont spécialisées certaines ONG. Ces ONG ont mené plusieurs actions de développement dans le milieu et ont acquis la réputation d'être le défenseur des plus faibles. Elles continuent à jouer ce rôle malgré la fin de leurs projets dans les milieux riverains au parc. C'est le cas de SNV toujours sollicitée pour régler des conflits.

- *Plainte à la gendarmerie*

Beaucoup de plaintes parviennent à la gendarmerie. Toutefois, les résolutions satisfont rarement l'une ou l'autre partie. L'agresseur ou la victime se plaignent de la corruption parce qu'ils n'ont pas eu gain de cause. Il se pose donc un problème institutionnel de contrôle des résolutions de conflits. Les décisions sont souvent sans appel, les procédures d'appel étant ignorées de la population.

➤ **Actions de prévention de conflits**

- *Dynamisme des dirigeants des comités villageois, comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs soucieux de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles dont les impacts deviennent de plus en plus visibles.*

A Founougo, malgré que la délimitation du Parc W et de la Zone tampon soit complète, il existe toujours des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En termes clairs, la délimitation va réduire les conflits, mais ne va pas les faire disparaître. C'est le cas de la Zone de Founougo à Banikoara où responsables du comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ont pris les devants pour sanctionner ceux qui font des champs dans les zones de pâturages et ceux qui détruisent les couloirs de passage. Face aux problèmes compréhension que ces initiatives rencontrent, les responsables ont demandé aux techniciens de milieu, une charte régissant l'organisation et le fonctionnement du comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

- *Activités des ONG*

Certaines ONG mènent des activités qu'elles espèrent réductrices de conflits. Les activités citées par ces organismes et qui sont considérées comme « Amortissement des effets » de conflits sur les populations sont les suivantes :

- a) La multiplication des points d'eau pour compenser les besoins hydriques que le parc n'offre plus.

L'eau est l'une des attractions des troupeaux dans le parc. De même, les pâturages sont l'objet de convoitise. La plupart des conflits naissent à cause de l'accès à l'eau et au pâturage rendus plus difficiles depuis les actions de conservation du parc. Les troupeaux se tournent vers les points d'eau et de pâturage existants en périphérie au grand dam des agriculteurs. Pour prévenir ce genre de conflits, les ONG aident à la construction des points d'eau.

b) Augmentation de la disponibilité en alimentation de fourrages

Les pâturages constituent un attrait important dans le parc. Pour diminuer la pression, les ONG font reconstruire ou construire des couloirs de passage et font la promotion des activités d'amélioration des pâturages dans les zones périphériques pour diminuer les pressions sur le parc. Ces actions bien que très judicieuses sont très limitées pour avoir un impact à grande échelle.

c) promotion des activités de lutte contre la pauvreté, principale source de pression sur les ressources naturelles fautes d'alternatives.

Il s'agit des activités de promotion des ressources alternatives aux opportunités rémunératrices précédemment offertes par le parc quand son exploitation était libre.

- octroi de crédit pour augmenter les revenus par les activités génératrices de revenus,
- soutien aux compétences professionnelles pour augmenter les chiffres d'affaires : artisans, éco-guides, hébergement/restaurateur,
- amélioration des techniques de transformation : huile de Neem, beurre de karité en savon et pommade, production de fromage etc.,
- implication des individus au tourisme par des infrastructures d'hébergement de tourisme,
- aide à l'implantation des campements touristiques,
- ateliers sur la gestion des zones tampon, la gestion du sol,
- atelier d'amélioration des techniques agricoles,
- Amélioration des modalités d'accès à la connaissance pour les prises de décision,
- atelier de renforcement de capacité en analyse de situation et en démarche de prise de décision,
- atelier sur la vie associative,
- atelier sur le rôle des élus dans la gestion des ressources naturelles,
- ateliers sur les statuts, les règlements intérieurs et l'harmonisation des décisions.

3.2- Etat des lieux institutionnel

3.2.1- Etat des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc du W

Au niveau des acteurs, il existe des administrations, des structures villageoises, des projets des privés.

3.2.1.1- Structures Publiques

- **Au niveau du parc W: CENAGREF**

La restructuration de l'administration forestière a conduit, pour plus d'efficacité, à la création d'une institution spécialisée et autonome pour la gestion des aires protégées : le CENAGREF. (Centre National de Gestion des Réserves de Faune). Le CENAGREF est un office à caractère scientifique, culturel et social Créé le 2 Avril 1996 par décret 96-73. Il est sur le plan institutionnel, l'administration chargée de la conservation et de la gestion des réserves de faune existantes et futures au Bénin. Le décret a été modifié par le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Sa création est la mise en œuvre de l'une des recommandations de la Stratégie de Conservation et de Gestion des Aires Protégées. Il a pour mission de soutenir la conservation de la biodiversité en général et de gérer durablement la faune des aires protégées définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons du Bénin en collaboration avec les partenaires au profit des communautés locale, nationale et internationale. Autrefois, sous le Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Les différentes activités du CENAGREF sont:

- La lutte anti-braconnage ;
- la construction et l'entretien des pistes, ouvrages et bâtiments;
- Le tourisme de vision et cynégétique;
- Le suivi écologique ;
- L'écotourisme ;
- Le renforcement des capacités organisationnelles des groupements villageois riverains des parcs ;
- La contribution à l'élaboration des politiques et stratégie nationales en matière de la conservation de la faune et des aires protégées ;
- La prospection de nouveaux sites en vue de la création d'autres aires protégées si l'intérêt de protection desdits sites se confirme et si des opportunités de leur aménagement et de leur gestion se présentent.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc beaucoup plus proches des parcs nationaux que sont:

- la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguéta
- la Direction du Parc National du W du fleuve Niger sise à Kandi. Les actions du CENAGREF envers les populations locales passent d'abord par les Associations Villageoises de Gestion des Ressources Fauniques (AVIGREF) qui sont de véritables partenaires de l'autorité publique (représentée par le CENAGREF). Ces actions visent en premier lieu à la gestion des zones cynégétiques, l'organisation des pisteurs et des guides touristiques, et l'entretien des pistes. De nombreux contrats de cogestion (entretien des pistes, surveillance etc.) lient populations et secteur public et parfois le secteur privé comme les amodiataires des zones cynégétiques.

Dans la gestion du parc, le CENAGREF concède aux populations riveraines des avantages immédiats et les intègre progressivement dans la gestion des zones cynégétiques. Ainsi, 70 % des dépouilles des animaux abattus sont remis aux populations riveraines. De même 30 % des recettes totales issues de l'exploitation de la faune sont versés aux populations. Ces recettes financent surtout les infrastructures, les équipements et le fonctionnement des Avigref.

Les activités du PEGEI (Projet Eco développement et Gestion de l'espace dans les zones d'influence des parcs nationaux) ont été les suivantes:

- Réalisations d'Ateliers pour la négociation et la mobilisation sociale du projet.
- Formations des populations.
- Equipements des groupements.
- Réalisations d'Infrastructures socio - communautaires: Pépinières, Puits de maraîchage, Ecoles, Magasins ;
- Sensibilisations sur différentes thématiques de la gestion durable des ressources naturelles ;
- Réalisations d'études ;

On remarque un trop faible accompagnement de la décentralisation dans le processus de cogestion dans la plupart des projets notamment le projet ECOPAS qui a le plus duré. L'autonomie octroyée dès le début aux structures villageoises par rapport à la cogestion garantit l'indépendance de fonctionnement de ces structures mais se renforcerait si les structures administratives décentralisées ainsi que les services techniques s'impliquaient. Un accompagnement ne demandant pourtant pas de budget important dans l'installation des équipes communales aurait probablement permis cette implication et aurait pu faire partie des actions prioritaires du programme, ne serait-ce que pour la prise en compte des contraintes et exigences du PAG dans les Plans communaux de développement.

➤ **Au niveau de la périphérie.**

Les structures publiques essentielles de la périphérie sont les communes, celles chargées de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'administration forestière.

✓ **Les communes**

Le PEGEI a eu une très courte durée: environs 20 mois d'existence effective (en dehors des actions PIP et du plan d'urgence du CENAGREF) répartis en deux séries de 10 mois séparés par une période de suspension de 19 mois. Toutefois, force est de constater qu'il y a eu beaucoup de réalisations qui rentrent dans la dynamique de conservation durable engagée par le CENAGREF. En conséquence, il serait déplorable que tout s'arrête avec la clôture du projet. C'est la raison pour laquelle il a été pensé une organisation directement concernée par la gestion de ces ressources naturelles qui pourra assurer une continuité et une pérennisation des actions menées. Il s'agit de l'Association des Communes Riveraines aux Aires Protégées du parc W et de la zone de Séri (ACRAP/WS). Les maires de ces communes ont compris le bien fondé et la place qu'il faut accorder à l'éco- développement dans le processus de gestion durable et participative de ces écosystèmes dont dépendent les survies de leurs communes.

Le PEGEI a mené des activités avec les membres de L'ACRAP/WS. Au nombre de ces activités, on peut citer :

- la formation des membres de l'ACRAP/WS et
- le voyage d'échanges des Maires de l'ACRAP/WS au Burkina.

Ces différentes activités leur ont permis de :

°connaître leurs rôles dans la cogestion des Aires Protégées,

- °présenter les expériences du Bénin en matière de cogestion de la faune ;
- °connaître les expériences en matière de gestion participative de la faune au Burkina Faso ;
- les analyses sur les perspectives au Bénin et au Burkina Faso pour :
 - °la conservation de la faune avec la participation des populations riveraines ;
 - °l'organisation de la chasse villageoise au Bénin;
 - °le développement local en périphérie des parcs dans le contexte de la décentralisation au Bénin.

Les appuis à ACRAP n'ont pas été du domaine de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. Ils ont eu plus trait à l'information et à la formation. Pour le moment (2009), les effets de cette association ne sont pas encore visibles sur le terrain parce que dès lors que le PEGEI est terminé, l'ACRAP/WS a cessé de recevoir des impulsions incitatives. La venue du PAGREN constituera un ballon d'oxygène pour le redémarrage des activités aux fins de leur pérennisation.

✓ **La structure chargée de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.**

La structure en charge des activités agricoles s'appelle CERPA (Centre Régional pour la Production Agricole) qui a succédé aux CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural). Cet organe est chargé de la vulgarisation avec une structuration du niveau d'un groupe de villages jusqu'au niveau département.

✓ **L'Administration forestière**

Elle intervient en zone périphérique du parc et s'occupe essentiellement du contrôle et de la surveillance des ressources forestières (forêts classées, non classée et autres formations végétales).

3.2.1.2- Les structures villageoises

Il existe plusieurs structures villageoises suscitées par les projets dans différents cadres de concertation.

On distingue en gros, deux organisations communautaires autour du complexe W, différentes par leurs origines, statuts, organisations et modes de fonctionnement. Il s'agit des confréries de chasseurs et des AVIGREF.

Les confréries de chasseurs sont des organisations encore très vivantes dans les zones où le braconnage est développé. C'est le cas de l'association traditionnelle baptisée Mekouarey à Karimama regroupant les chasseurs locaux qui se veut engagés dans la protection de la faune sauvage.

Quant aux AVIGREF (partenaire du CENAGREF pour la surveillance des aires protégées, la cogestion des ressources, le respect des limites des réserves de faune etc.), elles regroupent des chasseurs traditionnels et/ou leurs descendants et divers autres acteurs concernés par l'exploitation des ressources fauniques des zones de chasse :

- Comités de concertation mis en place par les CERPA. Ils comprennent toutes les catégories socio professionnelles, des comités de gestion des conflits agriculteurs éleveurs et des brigades anti-feux.
- Organisations villageoises de développement

Cadre de concertation mis en place par NSO.

- ✓ Unités agro- sylvo- pastorales mis en place par PADEAR-DANIDA.

Dans lesquelles évoluent les comités de gestion des infrastructures agropastorales (y compris couloirs de passage des animaux) et de règlements des conflits y liés.

- Cadre de concertation pour l'agriculture biologique.
- Union Communale des Groupements Féminins (UCGF).
- Les autorités coutumières.

Au départ, les actions n'étaient pas menées au niveau des autorités coutumières. Toutefois avec les actions sensibilisation menées à leur direction, les autorités coutumières comme certains chefs supérieurs sont devenus des incontournables du parc et sont aujourd'hui en première ligne pour la sensibilisation des populations riveraines.

- ✓ Les associations professionnelles :
 - des apiculteurs ;
 - des éleveurs de petits ruminants ;
 - des éleveurs de gros bétail;
 - des agriculteurs (les groupements villageois) ;

3.2.1.3- Les projets périphériques

Il existe une multitude de projets qui interviennent dans le milieu. Leurs activités couvrent des domaines variés que sont l'élevage, l'alimentation en eau, la mise en place de marché et de couloirs de transhumance etc. Il s'agit de

- ✓ NSO : chargé de la gestion des forêts classées et d'une rôtisserie.

PADEAR-DANIDA : C'est un projet d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural. Il a opté pour la décentralisation du processus de prise de décision en matière d'approche participative.

PADEB : Le projet d'appui au développement de l'élevage dans le Borgou

- ✓ PEGEI :

Projet Eco développement et Gestion de l'espace dans les zones d'influence des parcs nationaux. Il fait la promotion de la cogestion des ressources naturelles à travers la mise en place des cadres de concertation, l'appui au processus de décentralisation et le renforcement des capacités des institutions locales et divers investissements en faveur des populations locales.

- ✓ Recherche et Coopération (Ricercae Cooperazione : RC)

RC est une Organisation non gouvernementale italienne, à but non lucratif, engagée dans la Coopération Internationale en faveur des Pays du Sud du monde.

Indépendante, d'inspiration laïque, elle se fonde sur les valeurs de la solidarité et de la dignité humaine. Elle a été fondée en 1985, a son siège à Rome et travaille aussi en Puglia et Umbria.

RC a été reconnue par le Ministère des Affaires Etrangères en 1986 et depuis 1988 réalise des projets comme partenaire de la Commission Européenne, ainsi que de différentes Agences des

Nations Unies et d'autres Organisations Internationales. Ses activités au Bénin sont de contribuer à créer les conditions pour une valorisation et une optimisation des ressources environnementales du complexe RTB-W et parallèlement contribuer au développement économique des communautés résidents dans les régions périphériques du complexe RTB-W, à travers :

- le soutien au processus de décentralisation,
- la transhumance et le soutien à l'élevage,
- le crédit et le soutien aux activités productives,
- la valorisation durable des ressources naturelles qui passe à travers la mise en pratique des mécanismes de distribution équitable des bénéfices au profit des populations,
- la promotion des activités éco touristiques,
- L'éducation environnementale,
- La gestion participative des ressources naturelles,

✓ **PROJET ENERGIE DOMESTIQUE**

Encourage la mise en place de marchés ruraux de bois dans l'habitat

✓ **PASEL**

Encourage l'implantation des couloirs de passage

✓ **ONG et institutions caritatives**

✓ **DEDRAS-UEEB**

Département de développement Rural et d'assistance Sociale de l'Union des Eglises Evangéliques du Bénin. Gestion des ressources naturelles et hydrauliques.

✓ **ALAFIA**

Promotion de l'agriculture biologique

3.2.1.4- Les privés

La région contient les privés les plus riches du pays : les égreneurs de coton, les distributeurs d'intrants, les opérateurs des véhicules importés, les opérateurs GSM, les banques. Ces opérateurs ne sont pas associés aux activités de gestion des ressources naturelles. Or le parc absorbe une bonne partie de carbone émis par ces privés. Ce serait donc salutaire pour tout le monde que ces privés soient au moins sensibilisés sur le fait que le monde est un tout et qu'ils peuvent contribuer à freiner la désertification et à sauver la planète terre.

✓ **Les régimes de gestion,**

D'une manière générale, chacun intervient dans son domaine de compétence. Il en découle une kyrielle de cadres de concertation permettant à chaque bailleur de planter son drapeau afin de pouvoir se justifier auprès de son financier. La recherche de synergie par une harmonisation des programmes et une complémentarité n'existe pas encore malgré les effets parfois adverses de certains programmes : les interventions dans l'élevage par exemple

tendent à élever le nombre d'animaux déjà excédentaires pour le pâturage existant sans aucune action pour augmenter la disponibilité en abreuvement et en nourriture. La complémentarité est donc loin d'être acquise au niveau de ces structures. La périphérie est gérée sans coordination des activités. En dehors du Parc W, aucun programme n'a pour objectif la gestion globale des ressources naturelles dans la zone périphérique.

✓ **Echanges de données et d'information**

La fourniture d'information d'une structure à l'autre ne pose aucun problème. Toutefois, ces informations ne s'échangent pas de façon régulière malgré la production impressionnante de données produites par chaque intervenant.

✓ **Les formes d'organisation**

- Dans le parc W

Dans le parc, il existe différents types d'intervenants dont le rôle est précis : les pisteurs (chargés de la surveillance avec les forestiers et choisis par les AVIGREF mais payés par les forestiers), les éco guides, les forestiers de CENAGREF, les privés (chargés de la gestion des campements et des sites touristiques). En dehors du choix des pisteurs, les membres des Avigref ne jouent plus aucun rôle à l'intérieur du parc. Il est signalé que ce sont eux qui donnent les tickets à l'entrée du parc.

- Dans la zone tampon
 - Occupation anarchique.

Les aires distribuées pour l'élevage sont envahies par les cultures, celles prévues pour l'agriculture sont régulièrement piétinées par les troupeaux de bœufs. Il s'ensuit des conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs. Les zones attribuées à chaque type d'activité n'ont pas été délimitées avec précision. Dans les endroits non entièrement délimités du parc, les pénétrations illégales sont fréquentes.

- Aucun respect des règles de gestion

Il existe des règles de gestion dans la zone tampon. Mais personne n'a le souci de respecter ces règles dans la mesure où il n'existe pas de mise en place de procédures consensuelles et d'organe de surveillance des manquements aux règles établis. Les délinquances les plus signalées sont la culture du coton, l'utilisation de pesticides, le non paiement des 5000 FCFA prévus par hectare et les 500 FCFA prévus par bétail, le large dépassement des 5 hectares prévus par personne etc. Un forum a été tenu pour corriger ces erreurs. Toutefois, les résultats sont contestés avant son début d'application.

- Dans la périphérie

Dans la périphérie, on constate une absence de responsabilité des villageois, une multiplicité de projets destinés à compenser le manque à gagner dû à la conservation du parc, une inégalité des chances aux ressources foncières, un accès difficile à la justice, des impunités notoires des contrevenants.

- *Absence de responsabilité*

Les éleveurs n'exploitent les zones de pâturages qu'une partie de l'année. Ensuite, la plupart retournent à leur source d'origine sans mettre en place un mode de gestion maîtrisé. A leur

retour, ces zones sont occupées par les champs à cause de la course effrénée d'appropriation des terres.

Dans la périphérie, les agriculteurs ne respectent pas les zones de pâturages ni les couloirs de passage. Les portions de terre de pâturage se réduisent d'une année à l'autre.

De retour, les éleveurs laissent leurs animaux en liberté une fois la nuit tombée. Ce qui crée des dégâts aux cultures.

Les refus des propriétaires de plus en plus nombreux d'accès des troupeaux aux jachères augmentent les tensions qui naissent de ces conflits.

- *Multiplicité des projets.*

Les projets sont multiples, les donateurs aussi. En conséquence :

- Les progrès sont modestes à cause des agendas conflictuels et des effets contraires
- La lenteur d'exécution est constatée du fait de la complexité des procédures de mise en œuvre. La faible coordination par le gouvernement n'améliore pas les résultats ;
- La capacité locale est substituée par l'utilisation excessive d'assistance technique. Le développement est dirigé par les donateurs du fait de la non participation des populations aux objectifs et aux stratégies ;

impact négatif des frustrations dues aux inégalités de chance dans l'accès aux ressources foncières de la zone tampon surtout au niveau des femmes et des jeunes. Les villageois se plaignent que seuls les membres Avigref ont accès à la zone tampon. Ce qui crée un sentiment de frustration surtout chez les femmes. Il est prévu cinq hectares au maximum par individu. Mais on constate que certains ont jusqu'à 30 hectares privant ainsi les plus faibles à avoir accès aux ressources du sol.

- *Accès difficile à la justice*

Quelques délinquants munis de fusils viennent abattre les bœufs dans la zone tampon sans que les victimes soient défendues par les autorités judiciaires puisque c'est la zone tampon. C'est comme un no man's land. La loi du plus fort soumet les autres.

- *Impunité dans les fréquents conflits dont certains sont sanglants.*

La corruption est souvent évoquée pour ces conflits. Les résolutions ne trouvent pas souvent des solutions satisfaisantes. La corruption est souvent dénoncée par toutes les parties dans la résolution de ces conflits. Selon les populations, les impunités qui en découlent expliquent la fréquence très élevée de ces conflits qui se poursuivent dans les zones non protégées.

Cette sensation s'étend au niveau des forestiers et des pisteurs. Il est reproché à certains agents forestiers de ne pas donner les quittances en cas de verbalisation. Les agents fautifs ne sont jamais poursuivis. Certains pisteurs vivent comme des forestiers et font des saisies illégales. Le non paiement de ces pisteurs aggrave les extorsions de fonds aux délinquants.

✓ **Les mécanismes et institutions de décision**

Le CENAGREF est la seule institution de décision dans le parc. Les mécanismes de prise de décision sont ignorés des autres acteurs du milieu. Les sanctions prévues par délit sont méconnues, ce qui crée parfois des malentendus avec les maires des communes riveraines.

Dans la périphérie, les institutions de décision sont nombreuses et indépendantes des populations et des autorités. Le dialogue n'est pas quotidien. Il n'existe pas des processus participatifs de prise de décision. En conséquence, le dialogue se fait à travers des sensibilisations et des forums souvent sans effets. Il découle de cette absence de dialogue participative globale incluant tous les acteurs, que les résultats de certains projets soient des menaces pour la conservation. Ainsi les points d'eau, les actions de santé animales multiplient le nombre de ruminants et attirent beaucoup d'éleveurs alors que la disponibilité alimentaire et édaphique ne change pas.

✓ **Le programme de renforcement des capacités, leur contenu et leurs effets réels**

Beaucoup de formations se font dans la périphérie du parc W. Toutes les structures intervenant dans cette zone ont un programme de formation des populations.

▪ Au niveau du CENAGREF :

Neuf sessions de formations au moins ont été dispensées. Les thèmes dispensés sont entre autres :

- Gestion participative de la faune
 - Techniques modernes de récolte de miel
 - Gestion de la vie associative
 - Initiation à la planification par objectif
 - Budgétisation des projets
 - Système et organisation comptable simplifié
 - Planification, programme d'activité et budget
 - Tenue des livres de caisse et de banque
- Au niveau des autres structures, les principaux thèmes recensés au niveau de ces structures sont les suivants :
- formation des groupements féminins de transformation des produits agricoles ou forestiers,
 - formation des groupements féminins de maraîchages,
 - formation des apiculteurs,
 - formation des AVIGREF,
 - formation des pépiniéristes, des groupements des éleveurs, Formation des membres des comités de gestion et de stockage des semences améliorées,
 - extraction de l'huile de neem, et les utilisations des graines et d'huile de neem dans les cultures maraîchères, fabrication de la farine pour les bébés à base des céréales enrichies au soja,
 - transformation du lait de vache en fromage à travers techniques amélioré,
 - amélioration des techniques de production,

- conservation de cultures fourragères, techniques pour l'amélioration des productions fourragères dans les couloirs de passage,
- ateliers de formation pour membres comités d'eau,
- formation comité poste santé animale,
- formation du personnel poste santé animale,
- Formation comités point d'abreuvement,
- Formation et recyclage auxiliaires vétérinaires,
- Education environnementale,

Le programme d'éducation environnementale a commencé en 2003 par CENAGREF au profit des écoliers, élèves et éducateurs de la zone périphérique du parc W.

En 2004 ; le programme a été ouvert à tous les riverains : éleveurs, agriculteurs, artisans, jeunes, apprenants dans les différents corps de métier, autorités officielles et coutumières, élus locaux, parlementaires etc.

En 2005, la mise en place d'un cadre de concertation a eu lieu. En 2008, cette éducation environnementale se poursuit par RC dans trois zones à raison de 10 personnes par zones dans les écoles primaires et secondaires.

- Effets réels

- ✓ *Formations en général*

Les formations sont multiples et couvrent l'ensemble des besoins réels de la population. Les effets des formations ne peuvent se constater qu'à long terme. Ces formations et les activités IEC ont permis d'enregistrer moins de demandes sur les sols du Parc W. Toutefois, les demandes persistent. Ces formations n'ont eu aucun impact sur la gestion des recettes par les Avigref. Il n'y a pas eu de suivi parce que les projets sont limités dans le temps. Certains pensent que ces formations sont inutiles parce que la propagation dans le milieu par effet de tache d'huile est faible et donc les impacts ne sont pas visibles dans les comportements et dans l'amélioration de la productivité du sol et des conditions de vie des populations. Les raisons évoquées sont :

- non participation de la population au choix des thèmes.
- non participation collective au choix des bénéficiaires.
- absence de crédit pour la production agricole et d'élevage intensifs

- ✓ *Education environnementale*

En ce qui concerne l'éducation environnementale, elle est bien appréciée de l'avis général. Toutefois son impact sur le comportement de la population n'est pas encore visible. La population continue toujours de réclamer l'extension de la zone tampon. Sa compréhension est que la conservation de la biodiversité est la raison principale de la protection du parc. C'est donc un patrimoine mondial qui les prive de ressources. Elle souhaite donc que la communauté mondiale prenne en charge les manques à gagner par les populations.

Pour les effets à long terme, aucun programme n'est basé sur l'alphabétisation. Ce qui, dans une société analphabète à 90% n'est pas de nature à être durable. Pour qu'un changement s'opère avec efficacité, il faut la gouvernance. Pour l'évaluer, l'Etude a examiné les outils de

gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans la Zone périphériques par les acteurs de la périphérie.

3.3 - Les acteurs et les règles après le recueil des cadres (législatifs, politiques, règlementaires) et des outils de gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans les collectivités membres de l'ACRAP/WS ;

Il s'agira de faire l'état des lieux de la gouvernance locale, de la gouvernance des ressources naturelles, de l'existence des normes et procédures, et leur application. Ceci ne peut se faire sans apprécier l'environnement.

331 Appréciation de l'environnement

➤ Environnement de l'ACRAP/WS

Un environnement favorable est une condition nécessaire au développement de la gouvernance de la gestion des ressources naturelles. Cette appréciation des outils de gouvernance se fait dans le cadre national de gouvernance locale par l'ACRAP/WS. Cette dernière institution fait partie de L'Association Nationale des Communes du Bénin. La gouvernance y est perçue comme un processus permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques suivant les dispositions juridiques en vigueur avec transparence et visibilité. De plus, cette gouvernance locale suppose que les élus responsables de la commune doivent tout mettre en œuvre pour la promotion de l'économie locale et un épanouissement de la vie communale. Des initiatives de gouvernance locale existent et créent un environnement favorable à la mise en œuvre de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles.

➤ **La gouvernance locale Béninoise**

✓ **Concept**

Les objectifs de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles sont conformes aux vertus attendues de la décentralisation par les autorités. Il s'agit de créer une conscience collective, véritable outil de dialogue social des acteurs dans la lutte contre la pauvreté. Cette décentralisation ne peut être un outil contre la pauvreté que si :

- Elle stimule une croissance économique,
- Elle institue un nouveau concept de la population qui n'est plus un consommateur de services fait en dehors de lui, mais entreprend et décide ce qui la concerne
- La mise en place de la gouvernance avec des dispositifs de concertation et non d'exclusion ou de compétition ;
- Un engagement de personnes et de groupes à établir des liens de solidarité pour valoriser les ressources disponibles pour un développement durable.

✓ **Evaluations des activités de gouvernance locale**

En ce qui concerne la gouvernance locale, l'ACRAP est dans une dynamique nationale à laquelle elle ne peut se soustraire. Cette dynamique est soutenue par la SNV, Helvetas, le PNUD et la GTZ et a permis de faire une évaluation en 2008. Dans ce cadre, les domaines évalués de gouvernance locale sont : l'organisation interne de l'administration communale, la

gestion administrative et financière des communes, l'information, la participation et le genre, les prestations de l'administration communale, la mobilisation des ressources. Trois à cinq indicateurs de gouvernance ont été ainsi définis par domaine, les performances évaluées sur la base des indicateurs choisis et un plan d'application de la gouvernance ont été élaborés.

332 La gouvernance dans la gestion des ressources naturelles

La gouvernance dans la gestion des ressources naturelles ne peut être efficace que si elle se situe dans un environnement favorable. Ce qui est heureusement le cas grâce aux initiatives de promotion de la gouvernance locale en cours. La gouvernance exige un code de bonne conduite basé sur les textes de lois et des règles prescriptives conçues comme des normes.

3321 Existence de textes légaux, de normes et de règles prescriptibles

➤ Existence de textes légaux

Les textes existent et portent sur la gestion des ressources naturelles, la transhumance, le fonctionnement de CENAGREF, la protection de l'environnement, le fonctionnement du Ministère en charge de la protection de l'environnement, la détention d'armes à feu, la protection de la faune et de la flore menacée, la création de CENAGREF et des AVIGREF. Les principaux textes législatifs qui peuvent permettre d'asseoir cette gouvernance existent et sont connues.

Au Bénin, en matière de gestion des ressources naturelles, les principaux textes en vigueur sont la Loi 93-009 du 2 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin avec son décret d'application N° 96-271 du 2 juillet 1996, la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin. Cette dernière fixe les principes fondamentaux et les conditions générales de protection, de gestion et de développement de la faune et de ses habitats. Dans son article 3, elle prône la gestion participative (avec la participation des populations riveraines).

Concernant le domaine de la transhumance, il s'agit de la n°87-013 du 21 Septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance.

Le fonctionnement du CENAGREF est régi par le décret N° 98-487 du 15 Octobre 1998 portant Création, Attributions et fonctionnement du Centre National de Gestion des Réserves de faune confirmé par l'arrêté N° 20/MDR/DC/SG/DPP/DA/ CP portant attribution, organisation et fonctionnement du Centre National de Gestion des réserves de Faune (CENAGREF).

La protection de l'environnement est régie par la loi N°98-030 du 12 Février 1999, portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

Le fonctionnement du Ministère de l'environnement est régi par le décret 2005-26 du 28 Janvier 2005, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'Urbanisme.

Le régime de détention d'armes est régi par le décret N° 61/39/PR du 7 Février 1961 fixant le régime des armes et munition en république du Dahomey.

La protection de la Faune et de la Flore menacées d'extinction est régie par le décret N° 83-205 du 31 Mai 1983 portant adhésion de la République du Bénin à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et de flore Sauvages Menacées d'Extinction.

La décentralisation est devenue effective au Bénin depuis décembre 2002 avec l'élection des maires et des conseillers communaux. Les différents textes de loi ont été votés en 1999, il s'agit de :

- La loi n°97-28 du 15-01-1999 portant organisation de l'administration territoriale du Bénin. Le législateur détermine ici la nouvelle organisation territoriale de la République du Bénin (art. 49). Cette organisation prévoit un seul niveau de collectivité : la commune (art. 1er) mais également une seule circonscription administrative de l'État qui est le département (art.5). La commune jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière (art. 21).
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. L'article 94 de cette loi promulgue que «la commune veille sur la protection des ressources naturelles notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation». Cette même loi stipule en son article 176 que «plusieurs communes peuvent décider de s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux. Dans ce cas, une convention détermine les droits et obligations de chacune des parties».

Comme documents politiques, on peut citer :

- la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP, 2007) qui a insisté sur la réduction de la pauvreté et la gestion participative,
- la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique et son plan d'action. Cette stratégie a pour objectif de contribuer au développement durable du Bénin et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion de la diversité biologique face au problème de dégradation persistante des réserves de la diversité biologique qui se pose,
- la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Aires Protégées qui a suscité la création du CENAGREF, l'implication des populations dans la gestion à travers la mise en place des AVIGREF avec toutes les avantages à leur endroit. La proposition d'étendre le parc jusqu'à la rivière Séri a été également faite. Cette proposition n'a pas été prise en compte et l'évaluation de la stratégie est déjà en cours.
- le Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière de W : le PAG/W est régional et édité en quatre volumes dont l'état des lieux, la stratégie, la mise en œuvre et le 4ième volume qui fait la synthèse des trois autres.

C'est le Volet VGFER du PGRN qui a créé les AVIGREF en périphérie du Parc de la RBT W. Ces AVIGREF sont régis par la loi 93-009 du 02 juillet 1993 et plus précisément par la loi 2002-016 du 18 octobre 2004.

C'est le Volet VGFER du PGRN qui a créé les AVIGREF en périphérie du Parc de la RBT W.

Ces AVIGREF sont régis par la loi 93-009 du 02 juillet 1993 et plus précisément par la loi 2002-016 du 18 octobre 2004.

➤ Existence de normes.

En plus des textes législatifs, il existe aussi des normes non financières aussi dans différents documents conçus de commun accord entre les différents acteurs intervenant dans la périphérie du parc W. Les documents utilisables sont :

- Rapport synthèse du Forum du 1^{er} Mai 2009 : réflexion sur l'amélioration des conditions d'exploitation de la zone tampon,
- Rapport sur les décisions du Forum de 2005 : Mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Tampon,
- Accord spécial pêche dans les plans d'eau relevant du domaine de la réserve de la biosphère transfrontalière de la Région W-Benin,
- Accord spécial d'exploitation pastoral de la zone tampon de la réserve de biosphère transfrontalière de la Région W-Benin,
- Accord spécifique d'exploitation agricole de la zone tampon de la réserve de biosphère transfrontalière de la Région W-Benin,
- Mémoire de Partenariat pour l'appui à la lutte anti-braconnage entre la Direction Nationale du Parc W et l'Union Régionale des AVIGREF du Parc National W,
- Projet de charte régissant l'organisation et le fonctionnement du comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs niveau arrondissement (en cours d'élaboration à Founougo).

On constate que ces normes bien que conçues avec une large participation sont peu respectées et suscitent de nombreux conflits. Les raisons sont les suivantes

- ✓ Elles sont dispersées,
- ✓ mais aussi n'ont pas fait l'objet de restitutions au niveau de tous les villageois périphériques du parc,
- ✓ Il n'existe pas un processus participatif de décision et de recours,
- ✓ Les décisions ne sont pas contraignantes car non suivies par des organes indépendants de suivi,
- ✓ Pas de processus d'évaluation participative des normes, des bilans financiers à tous les niveaux.

Heureusement, de nouveaux documents viennent d'être conçus pour une bonne gestion. Toutefois, aucune disposition contraignante n'a été décidée pour assurer une saine gestion des ressources financières. Par exemple la moto du Président Régional a été saisie parce qu'il aurait fait de malversations et aurait des comportements de nature à nuire à la surveillance efficace du parc. Cette saisie ne se base sur aucune démarche procédurale et le mis en cause n'a pas de recours connu.

➤ Existence de règles prescriptives

Les acteurs du milieu appliquent peut être les règles prévues pour l'exécution du Pagren. Ces règles sont :

- La participation de tous dans les processus de prise de décision

- L'accès de tous à l'information : communication précise, efficace et accessible
- L'accès de tous à la justice
- L'engagement sincère de la participation publique dans les prises de décisions
- La cohérence compte tenu de la complexité du système
- La subsidiarité pour prendre les décisions au niveau le plus approprié
- Le respect des droits humains étroitement associé à toute gouvernance dont celle environnementale
- La responsabilité aux fins d'obtenir les performances économiques, sociales et environnementales.

C'est une bonne base pour l'élaboration du futur code de bonne conduite.

3322 Mise en pratique des outils de la gouvernance : inexistence de code de bonne conduite

De façon concrète, la gouvernance est l'ensemble des alternatives aux décisions rigides ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle ne se conçoit pas sans l'existence de normes consensuelles consignées dans un code accessible à tous.

Conceptuellement, ce document doit contenir les comportements collectifs souhaités guidés par les cadres législatif, politique et règlementaire. Ce code de bonne conduite doit contenir les textes légaux, les normes et les règles prescriptives.

La nécessité d'un tel code, s'est imposée à Founougo où les comités de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs ont exprimé une volonté réelle de changer les choses. Après avoir pris certaines mesures contre ceux qui détruisaient les couloirs de passage et les zones de pâturages, ils se sont rendus compte de la variabilité des décisions prises. Cette variabilité donnait lieu à des sentiments d'injustice aux contrevenants. C'est pour cela que les comités ont demandé à des techniciens de leur produire une charte qui fera l'objet de larges discussions. Elle comportera des sanctions consensuelles. C'est un grand pas dans la perception de la gouvernance. Sa finalisation se doit d'être participative pour un impact durable. La participation de tous est un élément essentiel.

➤ La participation

La participation de tous les acteurs intervenant dans le milieu, étant un élément essentiel dans l'appréciation de la gouvernance, de procédures de décision, de concertation, de négociations, n'est pas encore une réalité. Les premières victimes de cet état des choses sont les femmes.

✓ Faible participation des femmes

Tous les intervenants extérieurs clament leur volonté de faire activement participer les femmes aux différentes activités. A l'application, les problèmes soumis à faire objet de règlement, ceux des femmes sont toujours absents. Alors que les problèmes qu'elles rencontrent concernent aussi le non respect des règles édictées pour la conservation des ressources naturelles : non collecte des fruits non murs de néré et de karité, non abattage des arbres fruitiers (karité) et non élagage de ces arbres dans les zones tampon, non élagage des

arbres de néré et de karité. Ces délits entament considérablement les activités des femmes et leurs revenus. Des fora se sont tenus pour régler les problèmes rencontrés dans le Parc W, la zone tampon et à la périphérie pour prendre des décisions correctives. Mais aucune disposition susceptible de régler les problèmes spécifiques des femmes n'est prise. En outre, elles sont absentes des organes dirigeants de décision ou sont en nombres infimes.

- ✓ Faibles représentativités des femmes, des jeunes et des allochtones

Les femmes sont faiblement représentées dans les instances de décision. Même quand elles sont membres des bureaux, aucune disposition n'est prise pour qu'elles participent effectivement aux réunions. Quand les réunions se tiennent, les femmes sont toujours astreintes à leurs travaux quotidiens dans leurs foyers. Il aurait été souhaitable qu'avant les réunions, les femmes se réunissent et envoient une délégation pour défendre aussi leurs intérêts.

- ✓ Les éleveurs se sentent exclus et certains membres d'Avigref traitent les éleveurs de mauvaise foi

Les AVIGREF sont sensés représenter les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs. Malheureusement dans les réunions, les interventions donnent l'impression aux éleveurs que les Avigref parlent seulement au nom des agriculteurs et que la présence des associations d'éleveurs est nécessaire pour le dialogue. Les causes méritent d'être approfondies. L'expérience de Founougo ou tout le monde se met ensemble pour trouver des solutions mérite un approfondissement et une diffusion.

- ✓ Non participation des producteurs à la définition des objectifs, des stratégies, des choix de micro projets et à l'évaluation des activités

Toutes les actions sont déterminées à l'avance et ne rentrent pas dans un programme conçu par les populations mêmes. Les populations ont l'impression que la participation telle qu'elle est menée est une information et une entreprise de communication. En effet, toutes les décisions sont prises par les projets avant de venir dans les villages.

- ✓ Non participation des populations à la gestion des projets

Les montants à affecter, les appels d'offre pour achat de matériel, les procédures de recrutement des consultants, les thèmes de formation et le financement des intervenants sont faits en dehors des populations. En outre, les missions extérieures lourdes ont souvent été préférées aux rapports locaux.

- ✓ Faibles connaissances des procédures de décision

Dans les systèmes dirigistes, les décisions se prennent par l'autorité et leur exécution se fait par voie hiérarchique. Dans un système de gouvernance, les décisions se prennent par un processus bien accepté de tous. Cela permet la traçabilité des décisions et la possibilité de changer au besoin les stratégies sans créer un malaise dans le milieu. Cela permet surtout de limiter les pressions sur les décideurs. Ce genre de processus n'existe pas encore.

- ✓ Concertation sans coordination.

La concertation est bien comprise de tous les intervenants et est prônée par tous. En effet, tous les intervenants dans leurs interventions font :

- i. La mise en place de cadre de concertation par la définition des mandats et du rôle du cadre de concertation, la légitimation du cadre de concertation et l'organisation de concertations régulières au niveau village,

- ii. La promotion des négociations des plans d'aménagement et de gestion de l'espace. On lit dans leur plan de travail, l'élaboration de schéma d'aménagement, le plan de gestion global, la négociation de la délimitation de la zone de chasse et de ZCP et la reconnaissance commune de ces limites,
- iii. Le renforcement de capacité par la mise place d'un réseau d'appui conseil, la passation de contrats de sous-traitance et les voyages d'études,
- iv. La lutte contre la pauvreté à travers les mises en place de Micro projets dont la prise de décision de financement est faite au niveau d'Ecopas et des autres projets,
- v. Le suivi écologique et économique participatif,

Les projets sont multiples ainsi que les donateurs. Il en découle des agendas conflictuels, une grande diversité des procédures de mise en œuvre. Ce ne sont pas les pratiques de chacun qui déstructurent. C'est à l'absence de coordination qu'il faut remédier. Beaucoup d'observateurs pensent que les projets utilisent de façon excessive l'assistance technique qui de fait se substitue aux capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés à la base dans maints domaines. En conséquence, la perpétuation des faibles capacités des communautés pour assurer efficacement les rôles et les responsabilités qui sont les leurs se prolonge. Il en résulte de modestes progrès enregistrés. En outre les mesures de protection élaborées et évaluées par les experts et le gouvernement limitent les négociations nécessaires à l'efficacité espérée de ces activités. Il en découle une absence de suivi.

✓ Les négociations

Il n'existe pas de procédures de négociation et de concertation définies de commun accord. Ces procédures, si elles existaient rassurent les collectivités et leur enlèvent toute excuse à enfreindre les codes. Ce qui est important ici est l'appréciation de la capacité de négociation des communautés. Le cas de Founougo sera instructif à plus d'un titre. L'initiative vient du milieu.

✓ La diversité

La diversité est un élément essentiel dans les systèmes de gouvernance. Elle joue un rôle essentiel pour le respect des normes. Car pour qu'il y ait concertation et négociation, il faut des opinions diverses. Or au niveau de la périphérie, les activités prévues sont unidimensionnelles. Soit elles proviennent des experts ou des agents de la puissance publique. Alors les populations se taisent et ne respectent pas les règles. C'est le cas des activités choisies dans les différents projets qui interviennent dans la zone. Les populations n'ont pas participé aux activités sélectionnées. Le tourisme rapporte près de deux milliards aux opérateurs privés. Ce qui n'est pas sans conséquences positive sur les populations. Toutefois, il se pourrait qu'il existe d'autres activités dont les populations peuvent mieux profiter : installation des jardins maraîchers, choix des élevages laitiers, agriculture biologique (standards bio) etc.

Le deuxième aspect qui donne à la diversité son importance, c'est qu'elle est créatrice de richesse contrairement aux systèmes dirigistes. La volonté du projet d'améliorer le niveau de vie de la population est donc conforme à cette création de richesse. Toutefois, les actions prévues ne tiennent pas compte par exemple du rôle que peut jouer la production agricole locale dans l'alimentation des touristes. Les projets ne prévoient que les campements, les contrats avec les privés etc. Il existe peut être d'autres domaines auxquelles les populations peuvent contribuer et sur lesquelles personne ne demande leurs opinions. Souvent cette diversité d'actions n'est pas prise en compte.

Il faut noter que la diversité ethnique observée dans le parc peut toutefois constituer un frein pour les activités.

✓ L'évaluation annuelle participative

Une évaluation annuelle participative aurait pu dégeler bien de situations. Des forums se tiennent, prennent des décisions sans évaluer l'impact des décisions précédentes et les causes de non application. Il s'ensuit une série de forums sans effet sur la gestion des ressources naturelle.

➤ **La prévention des conflits**

• Types de conflits

Les situations conflictuelles dérivent de l'absence de concertation réelle. Les différents types de conflits se présentent comme suit :

✓ Acteurs locaux et extérieurs

Multiplication et intensification des tensions et conflits entre les acteurs locaux et extérieurs que sont les transhumants. Ce qui déjà traduit la forme la plus violente de conflits entre l'agriculture et l'élevage. Ce qui est une menace pour le parc dans la mesure où ces migrants se réfugient dans le parc en saison des pluies pour échapper aux incidents.

✓ Paysans autochtones/migrants sédentaires,

Il existe un conflit non ouvert entre les autochtones et les migrants désireux de s'installer. Ces derniers ont du mal à se faire attribuer des terres mêmes non exploitées. Pour se conformer au principe « de la terre aux premiers occupants », les autochtones font de grandes superficies de cultures extensives avec l'usage de plus en plus fréquent d'herbicide. La vente de ce produit est devenue exponentielle dans la zone périphérique du parc. Ce qui entraîne une pression accrue exercée sur les écosystèmes. Les forts taux de naissance des sédentaires et l'arrivée massive des migrants pendant la récolte de coton augmentent cette pression. Les terres s'appauvrissent, créant de forts besoins fonciers. Il s'en suit une forte pression foncière: compétition entre agriculture et pastoralisme, surfaces cultivées et réserves producteurs sédentaires et agropastoraux.

✓ Conflits entre autochtones.

Les conflits ne sont pas absents des communautés autochtones car les intérêts des titulaires s'opposent à ceux des non titulaires pour la jouissance des ressources naturelles protégées ou non. Certains sédentaires se réfugient dans le parc pour mener des activités illicites.

✓ Conflits entre hommes et femmes

Dans une société patriarcale, la plupart des ayants droit sont les hommes, les femmes devenant ainsi les non titulaires et sont donc amenées dans bien des cas à subir les diktats des hommes pour se procurer des revenus.

✓ Conflits entre aînés et cadets

Les ayants droit étant souvent ceux qui sont en mesure de défendre leurs intérêts c'est-à-dire les gens âgés, les intérêts de leurs cadets sont de fait menacés. Ce qui peut amener ces derniers à des actions de délinquance néfastes aux ressources naturelles.

Pour atténuer les effets des conflits néfastes, la plupart du temps aux ressources naturelles, l'Etat fait appel à des projets pour limiter les dégâts causés sur les ressources naturelles. Toutefois, les interventions extérieures n'ont qu'un faible impact sur ces conflits à cause de l'absence de complémentarité entre la conception de la légitimité territoriale et la légalité des actions de conservations étatiques exercées à travers des activités de projets extérieurs. C'est la manifestation conflictuelle des stratégies locales basées sur la légitimité (ancestrale) et les politiques nationales de gestion des ressources naturelles basées sur la légalité (textes de lois et statuts des institutions étatiques). C'est donc à juste titre que la réduction des conflits est prévue dans le projet.

✓ L'égalité des chances par le renforcement des capacités.

Pour que les résultats d'un jeu soient acceptés de tous, il faut que les participants aient une égalité de chances de gagner. Or, les collectivités sont souvent les plus faibles dans le système. Il faut donc penser à améliorer l'égalité des chances à court et moyen terme. Pour le court terme, le projet a prévu deux sessions de formation par an. Il s'agira d'apprécier les thèmes dispensés pour savoir s'ils peuvent contribuer à atteindre les objectifs de gouvernance prévus par le projet : capacité de négociation des communautés, capacité à faire des bons choix techniques, capacité à exploiter les opportunités économiques etc. Ce qui n'est pas le cas en 2009. A moyen terme, il faut s'assurer que la gratuité de l'enseignement prévue par le gouvernement atteint les communautés. Sinon, identifier les contraintes et y porter remède.

La base des interventions, sera l'excellent travail effectué dans le domaine de l'alphabétisation. Il serait souhaitable de produire des livres, de traduire les codes de bonne conduite et de faire des formations continues. Ainsi, la post alphabétisation donnera des effets très positifs.

➤ Création de richesse et la lutte contre la pauvreté

Les populations deviennent de plus en plus pauvres. Cette pauvreté menace le parc W. Or, la gouvernance a pour impact incontournable la création de la richesse. Ce qui est le contraire des systèmes dirigistes. De nombreuses actions menées ont soulagé les populations, sans faire disparaître les menaces sur le parc. C'est un défi que le projet a prévu contribuer à relever.

IV. TABLEAU SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DE REFERENCE DU PROJET

	RESULTATS	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	OBSERVATIONS
<p>OBJECTIF GLOBAL</p> <p>Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans la périphérie du Parc National W au Bénin</p>	<p>Réduction de l'érosion de la diversité biologique dans les environs</p>	<p>Taux de réduction de l'érosion de la biodiversité</p>	<p>-culture sur brûlis</p> <p>-défrichement anarchique</p> <p>-utilisation de produits destructeurs de la faune et de la flore : pesticides, produits d'empoisonnement des poissons</p>	<p>Prendre les actions de réduction de menaces comme indicateurs :</p> <p>-réduction de culture sur brûlis</p> <p>-réduction des défrichements</p> <p>-baisse du taux d'empoisonnement des cours d'eau. --Faire enquête de référence pour les données chiffrées</p>
<p>OBJECTIFS DU PROJET :</p> <p>Des moyens d'existence des communautés riveraines du parc national du W améliorés et sécurisés par une gouvernance durable et décentralisée des ressources naturelles</p>	<p>Outils de gouvernance existent</p>	<p>-Existence de normes</p> <p>-Participation de tous à l'élaboration de ces normes</p> <p>-existence de processus de décisions</p> <p>-évaluation participative</p>	<p>-Existence de textes : pas code de bonne conduite consensuelle</p> <p>- faible participation des populations aux choix des stratégies et aux activités à mener.</p> <p>-absence de restitution dans les villages.</p> <p>-jamais d'évaluation participative.</p> <p>-Absence de coordination face à multiplicité de processus de décision ;</p>	<p>- nombre de zone avec norme : une zone sur 7 a un code de bonne conduite : 14%. L'objectif est 100%</p> <p>-% de femmes dans les organes de décision. Au moins 40% à la fin du projet</p> <p>-taux de participation aux choix stratégiques. En 2009 : 0%</p> <p>-taux de restitutions : nombre de restitutions/nombre de villages. 0%</p>

	Institutions représentatives représentées	<ul style="list-style-type: none"> -nombres de séances de concertation - nombre de mesures directives/ mesures participatives 	<ul style="list-style-type: none"> -Multiplicité des projets avec chacun leur cadre de concertation -Multiplicité de bailleurs avec chacun ses objectifs -faible représentativité (absence de déontologie –les membres AVIGREF ne sont pas élus et tout le monde est membre des AVIGREF-), faibles représentativité des femmes et des jeunes -Beaucoup de réunions non convergentes vers la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - recensement de toutes les institutions concernées nécessaires -existence de programme dans chaque zone ou commune. -taux de retards dans l'exécution des programmes : registre d'enregistrement à mettre en place par commune.
	Guides pratiques mise en œuvre 25%	Existence de guides pratiques	Non existence de guides pratiques	<ul style="list-style-type: none"> -nombres de prévisions de traduction de guides pratiques 0% en 2009
	50% des codes de conduite sont appliqués	<ul style="list-style-type: none"> -existence de code connus -nombre d'évaluation participative de l'application des codes 	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de codes épars -non restitution des ateliers d'élaboration des codes -retards dans la résolution des conflits faute d'évaluations régulières pour régler les problèmes au fur et à mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'existence de 100% de code de bonne conduite -enquête de référence sur les délits grâce à registre par village : pendant un an -nombre d'évaluations participative/nb de villages après douze mois de projet

	Réduction des conflits de 40%	-nombre de conflits - nombre de mesures préventives par conflits	-Pas de mesures préventives des conflits -fréquence des conflits ascendante à cause des impunités -nb conflits élevés à cause de la corruption -non existence d'entités autonomes (surveillance, régulation, conseil, chambre arbitrale judiciaire) de respect des règles de conservation de la nature par les différents organes.	-Enquête de référence pendant un an de projet pour évaluer le nombre de conflits. -application effective de chartes dans trois zones. -existence d'organe de surveillance autonome par commune. 0%. Objectif : 100%. -Enquête de référence sur le nombre de conflits sans suite pour évaluer la corruption.
	Plan de travail existent	-retard dans la remise des plans de travail -taux d'atteinte des objectifs	- à évaluer après programmation de la périodicité	-programmation à faire par commune ou zone
Des moyens de subsistance des communautés riveraines du Parc National W sont sécurisés améliorés	Revenus augmenté de 10%	-Taux d'évolution des revenus par rapport à l'année de référence	-le taux de pauvreté est très fort : 80 à 90%	-Enquête de référence à faire sur les types de revenus à augmenter de 10%
	3 sites touristiques sont opérationnels	-Evolution du Taux de fréquentation par site	-Deux sites seulement fonctionnent -Les trois sites méritent une réhabilitation	-taux de fonctionnement : 66%. Objectifs : 100%. -Enquête de référence pour évaluer l'évolution des recettes par zone afin d'évaluer l'efficacité des mesures de réhabilitation.

	60% de sites Eco touristiques opérationnels	-Taux d'évolution du nombre de site opérationnels par rapport à la référence	-Le tourisme solidaire vient de démarrer dans le cadre de l'écotourisme avec 8 villageois	-registre d'évolution des sites éco touristiques à mettre en place par commune. -registre des actions contreproductives des touristes.
	Augmentation des revenus de 20% en Eco tourisme	-Taux d'augmentation des revenus par rapport à l'année de référence	L'éco tourisme vient juste de démarrer	-enquête de référence pendant un an de projet sur les revenus éco touristiques. - registre d'évolution des recettes par commune pour apprécier la pertinence des actions afin de limiter les retards et la faible fiabilité des publications.
Renforcement des capacités	Deux sessions de formation par an	-Taux de participations à ces thèmes -mode de détermination des thèmes -choix des formateurs	- formations actuelles jugées inutiles car sans effet de tache d'huile -faible visibilité des impacts des multiples actions de formation	-registre des formations hors normes -registre des programmes de formation par commune
	Capacité à produire les rapports	- existence ou non de Procédure participative -nombre de séances de discussion avec tous les acteurs	-potentialité existe car effort important dans l'alphabétisation -manque de processus de compte rendu -difficultés d'accès à des éléments chiffrés : nombre de conflits, les recettes, les restitutions aux populations etc.	-schéma standardisé des rapports. -périodicité de production des rapports -dispositifs d'analyse et de synthèse des contenus des rapports à mettre en place. -programmation de l'appui aux plus faibles.

	Capacité à Faire d'étude de cas	<ul style="list-style-type: none"> -mise place ou non de cellule Recherche & Développement - nombre d'opportunité offerte 	<ul style="list-style-type: none"> -réflexions isolées : ex. les éléphants ne viennent plus au site d'Alfakoara. La version des autorités est différente de la version des villageois. -Expérience inexistence -Capacité des experts souvent préférée aux capacités locales 	<ul style="list-style-type: none"> -mise en place d'un mécanisme de création de structures temporaires ou permanentes de réflexion et de proposition par nouveaux problèmes. -modalité de participations de tous aux réflexions -budgétisation de recrutement d'experts pour les cas complexes.
	Capacité à écrire des articles	<ul style="list-style-type: none"> - existence ou non de Procédure participative -nombre de séances de discussion avec tous les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Faible capacité tant au niveau des structures étatiques que des structures villageoises -inexistence de programme de communication et d'information 	<ul style="list-style-type: none"> -formation d'une équipe de rédaction dans les journaux -détermination de la périodicité de sortie des articles. -Evaluation trimestrielle du nombre, de la qualité et de l'impact des articles.
	Capacité à diffuser en électronique	<ul style="list-style-type: none"> - existence ou non de Procédure participative -nombre de séances de discussion avec tous les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Faible capacité tant au niveau des structures étatiques que des structures villageoises -inexistence de programme de communication et d'information électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> -création d'un site pour la gestion des ressources naturelles -formation d'une équipe de mise à jour du site -détermination de la périodicité de sortie des articles sur le site -Evaluation trimestrielle du nombre, de la qualité et de l'impact des articles électroniques.

V. RECOMMANDATIONS

5.1- Conservation des ressources naturelles du parc et de sa périphérie.

Tous les acteurs ont souligné l'urgence de la délimitation du parc. Seule la zone Founougo est entièrement terminée. Les villageois pensent que la méconnaissance des limites exactes du parc W à certains endroits est à l'origine de nombreux délits. Cette délimitation peut avoir un impact important sur la psychologie des populations riveraines. Des suggestions ont été faites pour l'utilisation des fils barbelés. L'action principale est la recherche d'un financement.

- Mettre en place des organes indépendants pour le suivi des activités et de fonctionnement des Avigrefs et Instaurer un processus d'évaluation de ces inactivités financières ou non.
- Prendre les mesures pour rapidement appliquer les décisions du dernier forum :
- Remplacer les individuels par des groupes au niveau de la zone tampon.
- Limiter la superficie par personne à cinq hectares. Les femmes ont déclaré être victimes d'une ségrégation à ce niveau. Certaines ont affirmé que si cette norme était respectée, il y aurait suffisamment de terre pour tout le monde.
- Mettre en place un système de collecte de ces fonds sans oublier les 500F par bovin et les 250 par petit ruminants et préciser les utilisations possibles
- Mettre en place un système de sanction pour ceux qui récoltent le karité, le neré et certains fruits non murs
- Instaurer des contrôles sur l'exécution des décisions par la création d'organes autonomes.
- Imposer l'utilisation de l'engrais organique en dose suffisante dans toutes les parcelles de la zone Tampon sous peine d'exclusion
- Interdire la culture du coton dans la zone tampon
- Imposer le coton biologique dans les zones périphériques au parc.
- Obliger tous les producteurs à l'engrais organique et tous les éleveurs aux mesures prophylactiques dans la zone tampon.
- Privilégier la lutte étagée ciblée en périphérie du parc.

5.2- Mise en place des outils de gouvernance suivant le mode de gouvernance décentralisée : mise en place des outils, renforcement de la capacité des communes, gestion des terroirs, clarification des rôles de chaque acteur registre foncier rural, capacité mobilisation de fonds, capacité micro projet)

5.2.1- Révision de la logique d'intervention

Pour une plus grande efficacité, il faut une nouvelle logique d'intervention. C'est ce que le PAGREN a compris et a opté pour la gouvernance décentralisée, les résultats des autres modes de gestion étant mitigés. L'approche méthodologique est basée sur le principe de la

responsabilisation des acteurs locaux dans le but de les amener à s'approprier toutes les actions retenues en vue de leur pérennisation. Ce qui correspond à la vision du gouvernement de ne plus faire des populations des consommateurs des décisions venues d'ailleurs. Il s'en suit la nécessité de mettre en place des mécanismes relationnels plus responsabilisant. Ce qui suppose le respect des principes guides des actions du PAGREN. Cette mise en place doit instaurer une évaluation participative annuelle des principes de : la participation de tous dans les processus de prise de décision, de l'accès de tous à l'information, de la communication précise, efficace et accessible, de l'accès de tous à la justice, de l'engagement sincère de la participation publique dans les prises de décisions, la cohérence compte tenu de la complexité du système, la subsidiarité pour prendre les décisions au niveau le plus approprié, le respect des droits humains étroitement associé à toute gouvernance dont celle environnementale, la responsabilité aux fins d'obtenir les performances économiques, sociales et environnementales.

5.2.2- La participation de tous dans les processus de prise de décision

- Plan d'élaboration, de mise en place et d'évaluation des programmes avec la participation de tous.
- préparation des exercices d'analyse stratégique de gestion des ressources naturelles pour opérer des choix optionnels proposés par les spécialistes, les leaders et les personnes éclairées et les populations.
- élaboration des normes dans tous les domaines et avec la participation de tous
 - °élaboration des codes de bonne conduite et des processus de décision.
 - °élaboration des guides
- mise en place des mécanismes d'évaluation des conflits et décisions pour les prévenir. Processus de sanctions aux contrevenants des règles.
- mise en place de structures de gouvernance pour la surveillance des applications des décisions (régulation, surveillance, conseil juridique, autres conseils, arbitrage judiciaire)
- classement des activités à mener suivant le niveau villageois ou communal
- élaboration de mesures de lutte contre la corruption et l'impunité.
- Veiller à récompenser les membres d'Avigref ayant donné des informations exactes sur les contrevenants aux mesures de conservation des ressources naturelles.
- élaborer les critères de choix des activités des projets ainsi que la procédure d'exécution.

Dans les critères de choix des activités de projets, la présence de projet des femmes et des jeunes ainsi que les groupes marginalisés doit être incluse. Ce qui permettra de ne choisir que les programmes tenant compte des groupes marginalisés.

5.2.3- L'accès de tous à l'information : communication précise, efficace et accessible

En dehors des mesures prévues par le projet il faut s'assurer que :

- Avant les ateliers communaux, tous les villages ont fait une réunion pour discuter et prendre les propositions à défendre
- Après les ateliers finaux que le compte rendu est fait dans tous les villages et que des dispositions ont été prises pour que les groupes marginalisés s'expriment.
- Les choix des critères et processus d'évaluation participative sont faits dès le début du projet.
- Signature d'un contrat avec les radios locales pour que les problèmes de gestion des ressources naturelles passent dans les émissions au moins une fois par semaine.

5.2.3- Accès de tous à la justice

La multiplication des conflits est due à la corruption et leur fréquence élevée à l'impunité. Ce qui exprime la faible accessibilité des populations à la justice.

Prévoir des procédures de résolution des divergences de points de vue. On dit que les conflits deviennent des différends. La charte en gestation à Founougo constituera une bonne base pour la résolution et la prévention des conflits.

- Institutionnaliser l'arbitrage :

Il sera apprécié la manière dont se font les arbitrages en cas de conflit. En principe, il devait exister des structures de régulation, de surveillance et d'arbitrage judiciaire, ce qui limite la portée des conflits.

- Mettre en place les procédures de plaintes ainsi les mécanismes de suivi des réponses des autorités
- Encouragement de la post alphabétisation

En effet, l'un des résultats attendus de l'amélioration du niveau éducationnel est la facilité d'accès à la justice.

- Création d'une chambre arbitrale ou d'un organe de conseil juridique logé ou non dans le tribunal le plus proche et accessible à tous.

5.2.4- L'engagement sincère de la participation publique dans les prises de décisions

Pour s'assurer de la sincérité des décisions, il faut prendre les mesures suivantes :

- Appui aux communes pour la mise en place d'outils de gouvernance au niveau village respectant les principes de participation, de prévention de conflits et de création de richesse.

Il serait souhaitable que les programmes qui seront financés soient ceux qui ont tenu compte des préoccupations concrètes des femmes ainsi que leur représentativité au sein des structures.

- Appui à chaque commune à identifier les meilleures pratiques de gouvernance et à se doter d'outils d'évaluation des activités. Les responsables se baseront sur les initiatives locales menées avec succès dans la périphérie du Parc W pour les généraliser. A titre d'exemple Banikoara a la zone de Founougo (détermination d'une

charte de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs) et Karimama un village d'éleveurs.

5.2.5- La cohérence compte tenu de la complexité du système

➤ Procédures consensuelles

Pour venir à bout de la complexité du système, la nouvelle démarche nécessite de mise en place de procédure consensuelle : l'élaboration de plan concertés de gestion de l'espace en zone périphérique, des mécanisme d'appel d'offre, de financement en commun, de négociation des règles d'accès aux ressources naturelles (terre, faune, eau) et de renforcement des capacités.

➤ Evaluation participative

L'évaluation participative sera un outil pour corriger les effets de la complexité qui auraient échappé aux premières actions. Il s'agira de faire faire aux communautés le choix des critères d'évaluation participative de la gouvernance. Mettre l'accent sur les mesures de prévention des conflits.

➤ Limitations des effets des actions contraires ou négatives

Seules les activités positives font l'objet d'intérêt. Or le système est plus complexe. Pour réduire cette complexité, il faut signaler que certaines actions n'ont pas les effets positifs souhaités. Le caractère complexe de la gestion de ce parc ne permet pas d'évaluer ces aspects. C'est pour cette raison, qu'il faut aussi apprécier les conséquences négatives ou positives des décisions prises sur la conservation des ressources naturelles et trouver des solutions dans des délais raisonnables grâce à une unité de Recherche Développement à composition variable suivant les défis à relever. La gestion des points d'eau, des zones de pâturages, la santé animale entraîne beaucoup de migrants ne bénéficiant pas de ces services ailleurs. Ce qui n'est pas l'objectif de conservation des projets. Des décisions dans ce domaine sera salutaire pour le parc.

5.2.6- La subsidiarité pour prendre les décisions au niveau le plus approprié

Trois actions essentielles pour respecter le principe de subsidiarité qui permettra aux autorités d'apprendre à déléguer une partie de leur pouvoir conformément aux bons procédés de management.

- ✓ Recensement de toutes les activités du projet
- ✓ Classement de ces activités par niveau de décision qui pourront être communales ou villageoises.
- ✓ Evaluation périodique du respect des engagements pris et de leurs impacts.

5.2.7- La responsabilité aux fins d'obtenir les performances économiques, sociales et environnementales.

Faire des financements des leviers de développement et des outils efficaces de responsabilisation.

- ✓ mettre en place une procédure participative de gestion des fonds et ce sont les villages qui vont choisir dans toutes les activités prévues par le projet celles qui leur sont prioritaires : choix de toutes les activités par les communautés villageoise, acceptation par un comité par commune, financement direct du groupe demandeur. Laisser aux villages et aux communes d'utiliser leur dotations pour faire des projets inter villageois, communale et intercommunales (barrages, puits, pistes, centre de santé, écoles etc.)
- ✓ utiliser une partie des revenus des AVIGREF à autre chose que la construction d'infrastructures
- ✓ Faire un plaidoyer auprès des propriétaires d'usines, des vendeurs d'engrais, des opérateurs GSM, des transporteurs, des vendeurs de véhicules venus d'Europe, des hôteliers et restaurateurs etc. pour la participation à un fonds qui servira de garantie à des pourvoyeurs de crédits bancaires et de fournisseurs.
- ✓ établir un partenariat avec tous les programmes nationaux et internationaux :
 - le projet de promotion de biocarburant
 - le centre Songhai
 - le programme de formation professionnelle
 - DANIDA : les fonds d'investissement à long terme du Danemark. L'action à mener est un plaidoyer
 - .
- ✓ percevoir des redevances sur l'eau et les pâturages pouvant servir comme fonds d'amortissement sur les infrastructures et les investissements qui seront réalisés : barrages, puits, amélioration des zones de pâturages.

Ces actions sont les moyens idéaux pour la préparation des populations locales au passage d'une économie traditionnelle essentiellement pastorale et agricole à une économie monétaire de services post-industriels.

- ✓ Faire négocier des activités de financements privés et étatiques : Fonds national de micro finance, banques,
- ✓ Associer les privés au développement de la zone en mettant en place des fonds de garantie susceptible de faire acquérir les moyens de production. Pour cela,
 - discuter avec tous les privés intervenant dans la zone : les restaurateurs (pour former sur les normes des produits à fournir aux touristes par exemple), les cotonniers, les transporteurs, les banques, les opérateurs GSM,
 - engager des discussions avec le Danemark qui a compris que sans un mécanisme d'investissement, une économie ne peut jamais émerger. Ce pays peut inclure cette zone dans ses priorités compte tenu des bénéfices que l'Europe tire des activités de conservation de la zone.

5.3- La lutte contre la pauvreté

La performance des systèmes de production participe à la croissance de la pauvreté dans la zone. La baisse de fertilité des sols est la principale responsable de cette faible performance

5.3.1- Intégrer la gestion de la fertilité dans un programme efficace de sécurité alimentaire

5.3.1.1- Faire un programme de conservation des récoltes.

La plupart des programmes alimentaires en Afrique mettent l'accent sur la productivité mais négligent la conservation des récoltes. Or ces récoltes subissent des pertes importantes pouvant aller jusqu'à 50%. Associer à ce volet la conservation des produits de récolte permettra de faciliter le passage de la période de soudure en attendant les impacts positifs de l'amélioration de la fertilité des sols.

Dans ce cadre,

- donner une formation approfondie sur les techniques de conservation des produits vivriers. Privilégier les pesticides naturels comme le piment, l'ail, le tabac, la cendre de bois permet de renforcer l'esprit de la conservation des ressources naturelles.

- Faire la promotion de l'élevage intensif et de biocarburants pour limiter les problèmes de surproduction qui peuvent surgir

5.3.1.2- Soutien prioritaire aux groupes désireux de s'investir dans le développement des tubercules

Les programmes de sécurité alimentaires faits jusque là au Bénin, ont toujours péché par le mauvais choix de la culture de base. Les céréales ont toujours été choisies alors qu'elles ne constituent nulle part un aliment de base. Pour la Zone périphérique au parc W, ce sont les tubercules qui constituent les aliments de base. Il serait donc souhaitable de faire un programme avec IITA qui va affecter de chercheurs dans la zone afin de pouvoir introduire tous les résultats de recherche. Le problème qui freine souvent cette filière est le problème de marché. Aujourd'hui ce problème est réglé avec la promotion des énergies renouvelables. Un village pilote servira de modèle avant la généralisation. La promotion de l'élevage maîtrisé est aussi une voie de sortie aux problèmes de marché. En cas de problème de commercialisation, l'élevage de volaille ou d'autres espèces permettent de valoriser ces produits. Sous d'autres cieux, l'élevage constitue la valeur ajoutée des produits agricoles. Dans les pays Africains cet élevage n'est pas associé à l'agriculture. Et tous les produits sont vendus directement sans aucune valeur ajoutée.

5.3.1.3- Faire de l'élevage un contributeur à la saine gestion des ressources naturelles en faisant utiliser au maximum les déchets produits par les ruminants et qui sont très efficace dans la gestion de la fertilité du sol

- Initier un programme de productivité laitière.

. Il faut aussi penser à la production laitière dont les performances sont les plus faibles du monde entier : 1,5 litre de lait par jour par vache laitière. En conséquence, il est souhaitable de penser à l'amélioration du système de production de la zone dans son ensemble et non seulement la production végétale. La production animale mérite aussi une attention particulière. Le village d'éleveurs majoritaire peut servir de modèle à étendre.

- Constituer un noyau de production de lait sain pour alimenter les touristes et tout le monde que draine le coton.
- Responsabiliser les éleveurs pour faire une bonne gestion des zones de pâturages au lieu de les laisser à l'abandon pendant une partie de l'année.
- Faire les points d'eau intégrés dans un programme de zone où les populations ont pris en charge tous les éléments : nourriture, eau, maladies etc. Faire payer l'eau pour que démarre la naissance d'une économie monétaire.

5.3.1.4- Autres actions communes

- Instaurer un programme de formation continue en post alphabétisation en relation avec les crédits octroyés pour corriger les mauvaises applications des techniques de restauration des sols et d'utilisation des pesticides dans les champs, appauvrissant de façon effrénée les sols.
- Mettre en place un fonds de garantie de crédit pour faire face à l'insuffisance d'intrants spécifiques aux cultures vivrières dont l'effet est la réduction des rendements ex comptés
- Faire faire de contrats entre agriculteurs et éleveurs pour la vente des fourrages par les agriculteurs et la vente de fumiers par les éleveurs.
- Faire la promotion de Lutte étagée ciblée, une technique de réduction de pesticides. Ce qui permettra d'utiliser moins de produits toxiques nuisibles pour la faune. Cette technologie existe depuis des dizaines d'années et n'est pas encore introduite à grande échelle.
- Améliorer le potentiel humain de façon durable et responsable par l'instauration de la formation continue. La création d'écoles à proximité des éleveurs sédentaires a été sollicitée et mérite un examen minutieux.
- Faire un programme d'intensification de l'élevage pour nourrir le bétail avec des graines de coton et des produits de fourrage conservés
- Mettre en place des fonds de garantie pour les micro crédits. Pour cela, la nature des fonds de micro crédits aux plus pauvres doit subir un changement. Il est de six mois. Il doit être d'un an de crédit avec un différé de 6 mois pour le premier paiement.

5.3.2- Revenus population et collectivités améliorés grâce valorisation ressources

L'augmentation de recettes touristiques n'a pas un impact significatif sur les populations. Il y a lieu de rechercher des activités complémentaires susceptibles de procurer aux villageois plus de revenus. Il faut en conséquence ne pas utiliser les recettes à seulement faire des infrastructures. Une partie sera utilisée à d'autres fins économiques ou de conservation : fonds de garantie... Dans tous les cas, le principal défi à relever est l'identification des alternatives plus profitables capables de faire diminuer les pressions sur le parc. Il ne faut donc pas réduire le champ des opportunités. La prise en compte de toutes les opportunités sera un atout majeur pour la conservation du parc.

5.3.3- Activités écotouristiques avec valorisation des sites culturelles

Les activités touristiques prévues ne prennent en compte que la restauration, des sites privés. Ces privés font annuellement un chiffre d'affaire de 2 milliards de francs CFA dont les retombées dans le milieu sont peu connues.

Le nombre de visiteurs qui était de 2510 en 2003 est monté à 4271 sans aucun changement noté auprès des populations.

Le nombre de nuitées en 2007 est de 905, et sont faites uniquement hors des populations.

Pour pallier à ces inconvénients, il convient de faire une liste d'indicateurs capables d'exprimer une meilleure implication des populations dans les recettes touristiques.

5.3.4- Développement des connaissances, restitution des leçons apprises et suivi évaluation :

La gouvernance va de pair avec le renforcement de capacité. Le constat fait est que les connaissances techniques et organisationnelles sont peu partagées ou inutiles à cause des choix des récipiendaires et de manque de moyens pour les mettre en pratique.

Les principales innovations à faire dans le domaine sont :

- La plus important ici est le renforcement des capacités des collectivités afin de les rendre plus aptes à négocier efficacement avec les populations, les chercheurs et les gouvernements dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles. Ensuite, les populations seront formées dans leurs droits et devoirs pour négocier avec les pouvoirs publics.
- Orienter les formations vers la capacité des producteurs (agriculteurs, éleveurs, artisans et autres producteurs) à faire des bons choix technologiques, financières etc. Il faut donc un programme de formation continue. Il s'agira d'établir des relations avec ces programmes et faire de la zone périphérique du parc une priorité. Plusieurs programmes existent dans ce domaine. On peut citer le programme Songhaï, la « Maison Familiale » ONG française.
- Laisser aux groupes organisés le choix des récipiendaires qui seront tenus de faire la restitution au retour dans tous les villages afin que les effets de diffusion par tache d'huile soit pris en compte dès le départ.
- Relier les programmes de formation sur la production avec les micro-crédits pour donner aux participants l'opportunité d'appliquer les choses apprises pour améliorer la productivité.
- Faire adapter les micro-crédits en cours avec la réalité du cycle de campagne agricole qui dure un an et non six mois. Des discussions avec le Fonds National de micro finance pour l'adaptation du micro crédit en milieu agricole peut se révéler productive.
- Faire des concessions des zones facilement irrigables aux privés pour y investir. Au besoin faire appel à des Zimbabwéens ou à une firme privée soucieuse d'installer des jeunes à raison de 100 hectares par jeunes. De telles firmes existent.
- Mettre à contribution les vendeurs d'intrants pour le financement des formations continues et des recyclages annuels.

Bibliographie

TITRE	AUTEUR	EDITEUR
- Préparation d'une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées	PGRN	PGRN
- Programmes de conservation et de gestion des parcs nationaux documents de base	Ahohoukpozou Michel, Guédégbé Bonaventure, Oudé Pascal	
- Plan d'action de conservation et de gestion des aires protégées	MDR	MDR
- Plan d'Action Environnemental (PAE) du Bénin préparation du projet "Environnement 1" rapport sur la composante recherche action	SPEIR/MIKE	PAE
- Décentralisation/déconcentration découpage territorial -ce qu'il faut savoir sur la gestion des terroirs version provisoire	Projet benino-franco allemand d'appui à la décentralisation /déconcentration service allemand de développement	Centre d'informatique et de documentation sur les collectivités locales au Bénin
- Impact des parcs nationaux et zones cynégétiques sur l'économie nationale en république du Bénin	FADJEBE A. François	Ecole pour la formation de spécialiste de faune
- Schéma d'orientation du programme régional du par C W/Ecopas mission d'appui Rapport provisoire	ECOPAS	GTZ,GPA,AGRER,AGRISONSULTINGS
- Mission d'appui	ECOPAS	GTZ,GPA,AGRER,AGRISONSULTINGS

scientifique pour l'élaboration d'un plan d'action intégrant l'ensemble des interventions de recherche et d'expertises menées dans la zone périphérique du W : rapport provisoire		
- Programmation des activités à mener en zone périphérique- rapport provisoire mission d'appui technique	KLEITZ GILLES Rapoharison Mirana ragha Issaka	Programme régional Parc W (ECOPAS)
Mission d'appui pour l'encadrement d'activités de valorisation des ressources du milieu naturel dans la zone d'influence du Parc W- Mission d'appui. rapport définitif.	ECOPAS	GTZ ; GPA ; AGRER ; CIRA ; AGRICONSULATIN****
Inventaire de l'Avifaune du complexe W et de la vallée du Niger (Bénin) rapport définitif	ADJAKPA BOCO Jacquy A	CENAGREF GEF
409 rapports de mission d'appui à l'amélioration et la disponibilité du potentiel en eau du complexe écologique du PARC W du Niger et ses aires contigües Mission d'expertise rapport définitif	ECOPAS	GTZ, GFA, AGREER CIRAD, AGRICONSULTDTING***
Etude sur les biomasses dans le PARC National de W - rapport d'étape	SINSIN Brice - HOINATO Marcel OTTAVIO	ECO PAS/ FSA/LEA

	Novelli et al	
- Contribution à l'aménagement du parc national du W secteur de Banikoara	SABISEKO, OKO BANRAN	FLASH/DGAT
- Techniques de lutte antiérosive et de restauration de la fertilité des sols dans le bassin versant du Lomon : point actuel et proposition d'amélioration	FANTODJI Léon	CPU
- Atouts et contraintes techniques relatifs au développement de l'écotourisme dans la réserve de Biosphère transfrontalière du W (composante Bénin	Bio DJARA MOUSSA	EPAC-UNB
- Profil de la gouvernance au Bénin	Fonds Européen de développement	Coopération Union Européenne Bénin
- Schéma d'orientation du programme d'orientation du Programme Régional du parc W/ECO PAS- Mission d'Appui Rapport définitif. Avril 2002.	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ

- Plan d'Aménagement et de la gestion de la réserve de Biosphère Transfrontalière W 2006-2010 Volume N°1. Etat des lieux. Version Finale Mai 2005.	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ
- Mission d'appui scientifique pour l'analyse des dynamiques d'acteurs en aide des programmes d'intervention dans les zones périphériques du complexe du parc W. Rapport Provisoire - Mission de Recherche.	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ
- Plan d'Aménagement et de gestion de Réserve Transfrontalière de la Biosphère W 2006-2010 Volume 2 Stratégie-Mission d'appui. Rapport provisoire	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ
- Etude d'impact environnemental (EIE) du plan d'aménagement et de Gestion de la Réserve. Transfrontalière du W. 2006-2010 (PAG/W) Mission d'Appuis – Rapport définitif. Octobre 2004.	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ
- Plan d'aménagement et de gestion de la Réserve. Transfrontalière de la Biosphère W 2006-2010 Volume II mise en œuvre, Mission d'appui. Rapport provisoire. Juin 2005	ECO PAS	GFA, AGRER AGRICONSULTING, CIRAD GTZ
- Rapport annuel d'activités 1 ^{er} Octobre 2004 au 31 Décembre 2005 du programme Régional Parc W/ECOPAS (Version définitif Juillet 2006.		
- La gouvernance principale défi du Coton Béninois	AKLAMAVO Michel	Bamiledé

ANNEXES

Liste des personnes rencontrées

Cadnel Toundo	ONG RC	Kandi
Elena ROffi	ONG RC	Kandi
Katé Sabaii	Maire de Banikoara President ACRAPS/WS	Banikora
Bani Labo	Président AVIGREF	Boifo (Zone de Malanville)
Akpaka Mathias	Agent Communal de Contrôle des Produits D'origine animale	Banikoara
Gbetchede Sosthène	Suppléant Chef Cantonnement Kandi	Kandi
Ahouandigbo Eugénie Fidélia Epouse Biodoko	Chef Secteur par Interim CENAGREF	Banikoara
Moussa Akibou	TS Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles/ Centre Communal pour la Promotion Agricole	Kandi
Mohamed Yari	Responsable Technique Projet Rapide Alibori	Banikoara
Alfa Gambaru Imorou Safouratou	Chargée Contentieux Parc W/Ecopas	Kandi
Zime Monra Bio	Technicien Spécialisé En Statistique et Suivi- Evaluation CERPA	Banikoara
Adikan Benoit Joseph	Technicien Spécialisé En Statistique et Suivi- Evaluation CERPA	Kandi
Orou Wawou	Président AVIGREF Alfakoara	Alfakoara
Tipki Abdel Aziz	Secrétaire AVIGREF	Alfakoara

Aladji Manga	Eleveur a Alfakoara	
Bani Logo	Pisteur Alfakoara	
Eluchoka Imorou	Guide Touristique	Alfakoara
Mama Amadou	Sécretaire AVIGEF Guéné	
Tamou Nanti Yarou Boukoukeni	Responsable des activités en Zones Périphériques du Parc W	Kandi
Seidou Imorou	Village Tchoka	
Amandou Issiakou	Président AVIGREF Zone de Kandi	

SITUATION DEPARTEMENT (ALIBORI)

Spéculation	superficies (ha)							rendements kg/ha				réalisation 2005-2006	
	Réalisation 2005-2006			révisions 2005-2006				Réalisation 2005-2006		Prévision 2005-2006			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Coton	105 302	11882	117184	134874	20003	154877	76	1032	1351	1459	1424	108699	
Culture industrielle	105 302	11882	117184	143874	20003	154877					108699	108699	
Maïs local	35 378	6671	42050	31940	5522	37462	12	1396	567	1396	1316	49390	
Maïs amélioré	19 092	2164	21256	17684	2026	19710	108	1614	1072	2492	1694	30814	
Sorgho	61 143	6317	67460	62485	4966	67551	100	1043	485	1118	958	63763	
Mil	19 427	929	20356	19977	753	20730	98	936	811	986	947	18175	
Riz	6 266	3638	9904	5584	338903	8967	110			3920	4640	24746	
Total céréales	141 307	19719	161026	137670	16650	154320						186888	
Manioc	2 363	115	2477	2439	9970	2509	99	6582	5600	9742	8729	15550	
Igname	9 199	0	9199	10300	70	10300	89	11426		12272		105104	
Patate douce	810	355	1165	739	0	959	121	4733	1666	4422	3982	3834	
Tot/Racine/Tubercu	12 372	470	12841	13478	220	13768						124488	
Niébé local	5 539	2417	7956	5841	290	8001	99	1185	232	993	896	6564	
Niébé Amélioré	2 839	626	3465	3370	562	3932	88	1252	636	1218	1101	3553	
Arachide local	10 537	6197	16734	10585	5960	16545	110	1323	609	1205	1107	13937	
Arachide Amélioré	7 809	2046	9855	8227	2077	10304	96	7879	2046	9855	2077	9959	
voandzou	362	274	636	414	264	678	94					689	
Soja	285	330	615	142	245	387	159					387	
Total légumineuse	27 371	11890	39261	28579	11268	39847						35088	
Citrilus	46	24	70	71	58	129	54					45	
Gombo	1 365	2107	3472	1389	1980	3369	103	11254	5715	5122	1669	15361	
Piment	1 256	600	1856	1552	521	2073	90	1956	529	2179	1858	2457	
Tomate	1 188	619	1807	1271	553	1824	99	6337	1698	5204	7063	7538	
Oignon	685	20	705	1010	37	1047	67	11854	1100	15790	13622	8120	
Pomme de terre	11	1	12	26	5	31	40	545	1200	15385	15385	6	2
Tot/cult/maraîchères	4 572	3433	8005	5319	314	8273						35518	

Source : CerPA Rapport 2005-2006

SITUATION DEPARTEMENT (ALIBORI)

SPECULATION	SUPERFICIES (HA)		PRODUCTION (T)	
	REALISATIO N 2006-2007	PREVISIO NS 2006- 2007	REALISATIO N 2006-2007	PREVISIO NS 2006- 2007
Coton	154875	114311	159239	120038
CULTURE INDUSTRIELLE	154875	114311	159239	120038
Maïs local	44818	39358	58315	50385
Maïs amélioré	23319	17449	36577	38620
Sorgho	72094	58129	73028	53937
Mil	21725	17299	20222	10312
Riz	10424	9594	42096	29378
TOTAL CEREALES	172374	141729	230238	182340
Manioc	2664	2238	18849	17089
Igname	9649	7559	112417	69699
Patate douce	1245	1211	5436	4699
TOTAL/RACINE/TUBE RCU	13558	11008	136702	91487
Niébé local	8530	7283	8165	7649
Niébé Amélioré	3601	2274	4403	2966
Arachide local	17637	14753	20245	17062
Arachide Amélioré	10167	5479	13304	7350
voandzou	733	560	924	775
Soja	657	611	685	552
TOTAL LEGUMINEUSE	41325	30860	47726	36354
Cittrilus	103	254	3075	269
Gombo	3696	3413	14651	12388
Piment	2543	1624	5422	2021
Tomate	2254	1443	15227	7777
Oignon	872	860	13532	15975
Pomme de terre	15	10	15	166
TOTAL/CULT/MARAI CHERES	9483	7604	51922	38595

Source : CerPA Borgou Alibori Campagne 2006-2007

SITUATION DIVAGATION D'ANIMAUX SUR CULTURES (CAMPAGNE 2008-2009)

N°	Dates	Villages/Ferme	Producteurs sinistrés	Cultures en place	Superficie (Ha)		Production (T)		Valeur estimée dégâts (FCFA)	Causes divagations
					Totale emblavée	Endommagée	Tot. Attendue	Endommagée		
1	22 déc. 2008	Angaradébou	OUEDRAOGO Matchoudou	Coton	3	-	6,3	2	380 000	Pâturage nocturne des bœufs des éleveurs Peulg de Bangou. Agression du producteur avec coupe-coupe
2	26 déc. 2008	Kandifô (ferme Souallou)	ADAM Moumouni	Ta de maïs en spath	1,5	1,5	0,6	0,006	160	Bœufs de l'éleveur MOUSSA Banassi. Faible production et dégâts insignifiants (1%). Règlement à l'amiable
3	29 déc. 2008	Angaradébou	AMADOU Bio	Tas de coton	2,5	0,5	-	0,3	228 000	Pâturage nocturne des bœufs en ranshumance des éleveurs Peulh de Bangou. Dommage payé : 80 000 F
4	29 déc. 2008	Angaradébou (Ferme RCF)	TOUNGOU Salmane	Tas de coton et tiges de maïs	1		0,9	0,2	38 000	Paaâturage des bœufs des éleveurs Peulh de Bangou. Règlement en cours
5	29 déc. 2008	Angaradébou (Ferme RCF)	AKINAMA Nazirou	Champ de coton	0,75	0,5	-	0,9		Règlement en cours
6	29 déc. 2008	Tissarou (Sinkparou)	ADAMOU Wassou	Champ de coton	0,25	0,25	0,395	0,395	75 050	Pâturage nocturne des bœufs de l'éleveur El Hadj WASSI Doulère. Réglé à l'amiable le 3 jan. 2009
7	3 jan. 2009	Gambanè centre	BAGOUDOU Roger	Tas de coton	2	0,46	3	0,7	133 000	Bœufs de l'éleveur XASSOU Adou
8	3 jan. 2009	Angaradébou (Ferme RCF)	IDRISSOU Abdoulaye	Coton	4,5	-	7,6	0,5		Règlement à l'amiable
9	7 jan. 2009	Alfakoara (Dorigine)	BAYE Yacoubou	Tas de coton	3	-	3,6	0,45	85 500	Bœufs de l'éleveur DANDICO
10	8 jan. 2009	Alfakoara (Dogidoussi)	ALADJI Dogo	Parcelle de coton	2	0,4	2,6	0,26	49 400	Bœufs dont le propriétaire est encore inconnu
TOTAL					20,5	3,61	24,995	5,711	989 110	

Source : Comptes rendus des CPV

SITUATION DIVAGATION D'ANIMAUX SUR CULTURES (CAMPAGNE 2007-2008)

N°	Dates	Villages/Ferme	Producteurs sinistrés	Cultures en place	Superficie (Ha)		Production (T)		Valeur estimée dégâts (FCFA)	Causes divagations
					Totale emblavée	Endommagée	Tot. Attendue	Endommagée		
1	Mar. 1 ^{er} jan. 2008	Bensékou/Soamikrouna	MAMA Issa	Coton	1	1	?	?	?	Bœufs en pâturage
2	Mar. 8 jan. 2008	Alfakoara/Soundo	BAKO Abdoulaye	Coton	2,25	0,187	4,5	0,375	67 750	Bœufs du Peulh ALLAH Idi
3	Mer. 9 jan. 2008	Alfakoara/Soundo	MONKOGNIRE Boukari	Coton	1	0,167	1	0,167	28 220	Bœufs du Peulh ALLAH Idi
4	Jeu. 17 jan. 2008	Angaradébou/Ilory	TONTONNI Yacoubou	Assoc maïs-sorgho	0,5	-	1,8	1,08	99 000	Bœufs en pâturage
5	Jeu. 17 jan. 2008	Angaradébou/Ilory	?	Maïs + Sorgho	0,5	-	0,84	0,72	66 000	Bœufs en pâturage
6	Jeu. 17 jan. 2008	Angaradébou/Ilory		Coton	0,75	-	1,8	0,5	92 500	Bœufs en pâturage
TOTAL					6	1,354	9,94	2,842	353 470	

Source : Comptes rendus des CPV

RECAPITULATION AU 31 ANVIER 2009 DES INCENDIES DE COTON GRAINE A KANDI

N°	Localités	Nombre de cas d'incendies	Quantités de coton graines (T)			Perte estimée (FCFA)	Causes des incendies
			Récoltée	Brûlée	Récupérée		
1	Lolo	1	1	1	0	190 000	Petit neveu du producteur
2	Pèdè	5	21,44	5,19	10,25	2 126 100	1 ^{er} cas) 2 garçons (âgés de 6 et 4 ans) du producteur manipulant briquet. Décès du plus petit. 2 ^{ème} cas) 1 garçon conduisant troupeau au pâturage et manipulant briquet. 3 ^e cas) 1 garçon du producteur âgé de 7 ans. 4 ^e cas) 1 garçon du producteur. 5 ^e cas) Inconnues, et le coton restant après tri n'est pas commercialisable, donc toute la production de 7,500T en valeur est perdue.
3	Angaradébou	3	19	14,5	4,5	2 755 000	1 ^{er} cas) Acte de sabotage des manœuvres. 2 ^e cas) Le bouvier auteur a reconnu les faits et accepté payer 300 000 F, montant consensus de dommage. 3 ^e cas) Bouvier en fuite ayant laissé briquet sur les lieux. 3 bœufs arrêtés par le sinistré dans le troupeau contre dédommagement
4	Gando-Kossikana	1	6,75	2,25	4,5	427 500	1 garçon de 7 ans
5	Saah	1	1	1	0	190 000	1 manœuvre
6	Thuy	1	1,5	1,5	0	285 000	Enfant de 3 ans manipulant buchettes d'allumette
7	Pédigui	1	1,4	0,5	0,9	95 000	Mégots de cigarette jetés par 2 manœuvres nigériens qui ont fui après leur forfait
8	Lafiarou	1	2,25	0,6	1,65	114 000	1 bouvier qui a fui après son forfait ; réticence du producteur pour le constat d'usage, pour cause de parenté avec le propriétaire des bœufs
9	Sakatoussa	1	1,05	1,05	0	199 500	Inconnues
10	Alfakoara	1	1,25	0,35	0,9	66 500	2 manœuvre ayant fui après leur forfait
11	Bakayèrè	1	15	9	6	1 710 000	Enfant Peulh de 12 ans manipulant imprudemment briquet.
12	Kéféri	1	1,2	1,2	0	228 000	Jeune bouvier Peulh de 15 ans manipulant un briquet imprudemment
13	Mongo	1	4	2,7	1,3	513 000	Epouse du producteur qui a agi par vengeance suite à une dispute entre les 2 conjoints quelques heures avant.
14	Fafa	2	4,5	0,175	4,325	33 250	1 ^e cas) 1 enfant du producteur âgé de 7 ans, 2 incendies simultanés sur un marché coton. 2 ^e cas) 1 enfant âgé de 7 ans, le même que précédemment ; 2 incendies simultanés sur un marché coton
15	Padé	2	4,45	0,8	3,65	152 000	1 ^{er} cas) Cause inconnue. 2 ^e cas) Cause inconnue. Le coton appartient à 3 autres personnes qui ont rassemblé leur coton dans le champ du secrétaire GV pour évacuation.
16	Pégon Bariba	1	2,279	0,879	1,4	167 010	1 garçon de 10 ans chassant des rats et ayant mis du feu au tas de coton
	CUMUL	24	88,069	42,694	39,375	9 251 860	

Source : CeCPA Kandi, février 2009

TERMES DE REFERENCES

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES PERIPHERIES DU PARC NATIONAL DU W AU BENIN

CONTEXTE

Les aires légalement protégées de la zone soudano sahélienne du nord Bénin sont actuellement face à un dilemme. Les options consistent soit à développer un processus permettant de lier la conservation aux biens et services au profit des populations locales ou laisser ces communautés dégrader les ressources sous l'effet conjugué des activités agricoles et pastorales non contrôlées. Pour une meilleure gestion participative des ressources naturelles, le Centre National de Gestion des réserves de la Faune (CENAGREF) a été créé en 1996. Celui-ci a pour mandat de conserver et de gérer les réserves naturelles au Bénin. La création de ce centre est une étape décisive vers l'instauration d'une gestion décentralisée des aires protégées. L'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), à travers le Projet d'Eco Développement et de Gestion de l'Espace des Zones d'Influence des Parcs Nationaux (PEGEI), a contribué à améliorer les moyens d'existence des communautés riveraines des aires protégées du Bénin par le renforcement de la gestion participative dans les périphéries du parc W.

Le présent projet a pour objectif de promouvoir le Développement socio-écologique des principales zones d'influence du parc W par la responsabilisation des communautés locales. Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet sont le CENAGREF et l'Association des Communes Riveraines aux Aires Protégées du Parc W et de la Zone de Séri (ACRAP/WS).

OBJECTIFS

L'objectif principal de la présente étude est de collecter et analyser les données de base nécessaire au suivi des effets du projet.

Il s'agira spécifiquement de faire :

- L'état des lieux des institutions actives dans les périphéries du parc du W ;
- l'état des lieux de la situation de la diversité biologique dans les zones périphériques du parc national du W du Bénin ;
- Le recueil des cadres (législatifs, politiques, règlementaires) et des outils de gouvernance existants et leur état de mise en œuvre dans les collectivités membres de l'ACRAP/WS ;
- La situation socioéconomique des communes (types de conflits et mécanismes de gestion, indicateurs de pauvreté, accès aux services socio de base, etc.)
- Etat des lieux de l'écotourisme dans les zones d'influence du parc du W (infrastructures existantes et modes de valorisation) ;
- Etat des connaissances des producteurs dans les domaines de la valorisation des produits forestiers non ligneux et de l'agroforesterie.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'étude devra se baser sur :

- une revue documentaire conséquente sur les différents domaines de résultat du projet ;
- les entretiens avec les organes des collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés et les ONGs locales.
- Analyse des données géo référencées existantes (données SIG, Cartes, bases de données, etc.) ;
- Exploitation de tout autre créneau à même de fournir les données et informations de références au projet.

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

1. Un rapport d'état des lieux institutionnels, écologiques et socio-économiques des zones périphériques du parc du W ;
2. Un tableau synthétique (suivant le format joint) de la situation de référence du projet ;
3. Des recommandations pour une mise en œuvre efficiente du projet

DUREE

La durée de l'étude est estimée à quatre semaines. L'équipe fournira un chronogramme détaillé qui sera validé par l'équipe du projet avant le démarrage de l'étude.

Tableau synthétique de référence du projet

	Indicateurs (cf. cadre logique)	Situation de références	Approche méthodologique utilisée pour l'établissement de la situation de référence
Objectif global			
Objectif du projet			
Résultats			

CADRE LOGIQUE

Logique du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans la périphérie du parc national du W au Bénin	Réduction de l'érosion de la diversité biologique dans les périphéries du parc national du W	Statistiques et données de suivi du parc	Engagement et la volonté de participation du gouvernement et des communautés locales
Objectif du projet: Des moyens d'existence des communautés riveraines du parc national du W améliorés et sécurisés par une gouvernance durable et décentralisée des ressources naturelles	D'ici la fin du projet : - Revenus des communautés riveraines du parc national du W améliorés d'au moins 10% grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles de la zone - Un plan opérationnel de gestion de la périphérie du parc national du W disponible - Des outils pour une gouvernance locale efficiente utilisés par toutes les communes par l'ACRAP/WS - Au moins 50% des contenus des codes de conduite ou conventions locales sont mis en œuvre dans les différentes localités	Statistiques locales Rapports de suivi et d'évaluation Rapports de mise en œuvre des plans de gestion Rapports d'activités	Les parties prenantes (collectivités et autres entités intervenant dans le parc et ses périphéries adhèrent au projet Aucun autre intérêt externe n'entrave la mise en œuvre du projet
Résultat 1: Des modes de gouvernance décentralisée des ressources naturelles mis en place par les collectivités locales riveraines du parc sont opérationnels y compris la mise en place des institutions représentatives	Les conflits entre les utilisateurs des ressources naturelles sont réduits d'au moins 40% d'ici la fin du projet Des institutions locales représentatives sont engagées dans la gestion des ressources naturelles d'ici l'année 2 du projet	Codes de conduite disponibles Rapports d'activités Rapports d'évaluation Interviews/suivis Statistiques locales	Toutes les collectivités s'engagent à collaborer Toutes les organisations concernées adhèrent Situation politique favorable au développement de telles institutions
Résultat 2: Des capacités de gestion des ressources naturelles des organes des	Au moins deux sessions de formation conduite chaque année sur la gestion des ressources naturelles organisées avec la participation des collectivités,	Rapports de formation Rapports d'activités et d'évaluation	Volonté des producteurs de nouvelles approches

<p>collectivités ainsi que celles des communautés améliorées</p>	<p>des producteurs et des communautés</p> <p>Des guides pratiques sont mis en oeuvre par au moins 25% des producteurs d'ici fin 2010</p> <p>Augmentation d'au moins 10% des revenus des producteurs locaux grâce à l'utilisation de systèmes d'exploitation durables d'ici la fin du projet.</p>	<p>Suivis</p> <p>Statistiques locales</p>	
<p>Résultat 3:</p> <p>L'écotourisme est développé et constitue une option d'amélioration durable des moyens d'existence dans la réserve transfrontalière de biosphère du W, la zone de Seri et de leurs sites culturels</p>	<p>Au moins 3 sites touristiques améliorés sont opérationnels d'ici fin 2011</p> <p>Augmentation des revenus issus de l'écotourisme d'au moins 20% d'ici la fin du projet</p> <p>60% des infrastructures d'écotourisme prévues sont opérationnels d'ici la fin du projet</p>	<p>Procès verbal de réception des 3 sites</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation</p> <p>Statistiques locales</p>	<p>Existence d'une demande continue et suffisante pour l'écotourisme dans la zone</p>
<p>Résultat 4:</p> <p>Des connaissances développées sur la valeur des ressources naturelles et la prise de conscience de l'importance de la gouvernance participative</p>	<p>Les plans de travail, et les rapports techniques et financiers disponibles dans les délais convenus</p> <p>Des études de cas et des notes synthétiques élaborés et publiés d'ici fin 2010.</p> <p>Articles imprimés et publiés par les medias électroniques</p>	<p>Rapports de suivi et d'évaluation</p> <p>Rapports annuels</p>	